

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mardi 11 mai 2004, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sébastien Bertrand, M^{mes} Marie-Thérèse Bovier et Catherine Hämmerli-Lang.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 29 avril 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mai, mercredi 12 mai et lundi 17 mai 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Ville de Genève s'est ralliée à la Journée européenne des voisins, qui aura lieu le 25 mai 2004 dans toutes les grandes villes d'Europe, comme Paris, Bruxelles, Lyon, et bien évidemment Genève. Je vous invite donc à faire la fête le 25 mai avec vos voisins et vos voisines – vous pouvez bien évidemment choisir parmi eux, il y en a peut-être avec qui vous n'avez pas envie de boire un verre... Chaque conseiller municipal et conseillère municipale recevra un t-shirt de taille M, L, X, XL ou XXL – il n'y a pas de XXXL... – à un stand à la sortie de cette enceinte. Telle est la première communication que je voulais vous faire, et je vous remercie de bien vouloir participer à cette Journée européenne des voisins. Une ancienne conseillère municipale qui habite près du parc Beau-lieu m'a téléphoné pour me dire que, dans la cour de son immeuble et du pâté de maisons adjacent, 150 personnes feront la fête ce jour-là. On nous annonce déjà que cette Journée des voisins sera une grande réussite.

Ma deuxième communication concernera peut-être M. Queloz, qui m'a, à maintes reprises, posé des questions concernant l'homme sans domicile fixe de Rive. Voilà les dernières informations que j'ai à vous transmettre à son sujet. Après une séance de coordination avec le Secrétariat général du Département de justice, police et sécurité (DJPS) de M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat, et la police, nous sommes convenus d'une procédure légale permettant à la gendarmerie d'évacuer ce SDF. Ce soir mardi, une notification de non-accès lui sera remise. Comme, selon toute probabilité, il ne respectera pas cette interdiction, une plainte sera déposée. Cette plainte est déjà prête et elle sera envoyée pour signature au Secrétariat général du DJPS dès lundi. A partir de cet instant, la police aura une base légale d'intervention et elle déterminera une date pour y procéder. Cette intervention sera coordonnée entre les différents partenaires impliqués. Pour plus de renseignements, M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, adjointe de direction du Service social de la Ville, peut répondre à vos questions. Je vous donne cette information, car je sais que M. le maire reçoit de nombreux téléphones de citoyens et de citoyennes concernant le SDF de Rive. Voilà donc ce que nous avons pu faire à ce sujet. Je vous rappelle néanmoins que c'est la police qui peut procéder à une évacuation lorsque se posent des problèmes de ce genre, et non la Ville de Genève, contrairement à ce qui a été dit par certains et certaines.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voulais rappeler aux conseillères et conseillers municipaux que le département des affaires culturelles et la Direction des systèmes d'information organisent une présentation du projet Musinfo, à savoir le système d'information pour la gestion des collections des

institutions municipales. Cette séance aura lieu le jeudi 13 mai de 17 h 30 à 19 h à l'aula du Musée d'histoire naturelle. Nous y présenterons l'état d'avancement des travaux et les bénéfiques, non pas financiers mais culturels, que vous pourrez tirer prochainement de ce programme.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai plusieurs communications à vous transmettre. Deux anciens conseillers municipaux sont décédés à une dizaine de jours de distance, MM. Giorgio Fossati et Pierre-Charles George. A la demande du bureau du Conseil municipal et conformément à nos usages, nous allons observer quelques instants de silence à leur mémoire. Je vous prie donc de vous lever.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Je vous prie d'excuser l'absence de M. le conseiller administratif Tornare à partir de 20 h 30, donc pour la séance de ce soir uniquement.

Nous avons reçu une lettre de démission de notre collègue Michel Chevrolet. Je prie notre secrétaire, M^{me} Nelly Hartlieb, de bien vouloir donner lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 5 mai 2004

Monsieur le président du Conseil municipal,

Par la présente, je vous prie de prendre note dès aujourd'hui de ma démission immédiate de votre Conseil. Mon passage parmi vous aura été très éphémère. Néanmoins, j'ai beaucoup apprécié vivre l'expérience politique de l'intérieur, suivre les débats, partager des connaissances et surtout beaucoup apprendre de mes collègues. Cette aventure m'aura donné une nouvelle fois l'occasion d'approcher le monde politique d'une manière plus intense encore. Je pense qu'il était temps pour moi de tourner cette page importante de ma vie pour me consacrer entièrement à mon activité professionnelle que j'affectionne particulièrement.

Je vous souhaite à toutes et à tous bon vent et mes meilleurs vœux pour la suite de votre mandat.

En attendant de vous rencontrer très prochainement, veuillez recevoir, Monsieur le président du Conseil municipal, mes salutations les meilleures.

Michel Chevrolet

Le président. Nous avons reçu deux résolutions urgentes, la R-70 de MM. Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Didier Bonny et Eric Ischi, intitulée: «Moratoire pour juguler l'inflation directoriale à la tête de la Ville de Genève», ainsi que la R-71 de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, René Winet, M^{mes} Claudine Gachet et Catherine Hämmerli-Lang: «Compagnie de 1602 aux Casemates: ne tirons pas l'échelle sans discuter!». Ces deux points n'étant pas à l'ordre du jour, nous traiterons de l'urgence à 20 h 30 et, si elle est acceptée, nous débattons immédiatement sur le fond.

Ma dernière communication concerne les questions orales. Deux remarques m'ont été faites à ce sujet lors de la séance du bureau du Conseil municipal. La première concerne les inscriptions pour prendre la parole. Je vous prie de bien vouloir attendre que nous arrivions au point 3 de notre ordre du jour, à savoir celui des questions orales, pour vous inscrire par voie électronique. Je vous préviens que M. Hercod annule de toute façon les inscriptions faites plus tôt, il n'y a donc vraiment aucun intérêt à s'y prendre avant que nous n'abordions le point 3.

La seconde remarque que l'on m'a faite est la suivante. Certains m'ont fait observer que, les réponses des magistrats aux questions orales étant souvent relativement longues lorsqu'elles sont faites tout de suite, dans la foulée, la période de trente minutes consacrée à ce point de notre ordre du jour paraît assez courte à plusieurs intervenants, qui se sentent un peu frustrés de n'avoir pas pu poser leur question. Ils m'ont donc prié de demander au Conseil administratif d'être aussi concis que possible en répondant immédiatement aux questions orales, afin qu'un maximum d'inscrits puissent poser la leur. D'avance, je remercie les conseillers administratifs de bien vouloir tenir compte de cette requête.

3. Questions orales.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ma question sera très brève: qu'est devenue la fontaine du parc Beaulieu qui était située en face de l'école?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Roberto Broggin (Ve). Ma question s'adresse à M. André Hediger, en charge du département des sports et de la sécurité. Elle concerne le projet de loi 9139 du Grand Conseil. Comme il est également député, il pourra certainement nous répondre. Le Conseil d'Etat, dans son point de presse du 24 mars 2004, signalait qu'il avait écrit au Conseil administratif; dans ce courrier, il «rappelle qu'il a adopté le 17 décembre 2003 un projet de loi (PL 9139) donnant aux communes la compétence de procéder elles-mêmes à la conversion en contraventions des amendes d'ordre impayées et à leur recouvrement, sous réserve, notamment, de la signature d'une convention avec l'Etat».

Ma question est la suivante: la Ville de Genève et ses services ont-ils pris toutes les dispositions nécessaires, en personnel et éventuellement en matériel, afin de pourvoir au recouvrement des amendes d'ordre impayées qui, jusqu'à ce jour, étaient transmises à l'Etat? Si je comprends bien, cette tâche sera désormais entièrement dévolue à la commune de Genève. Je vous remercie de me répondre, Monsieur Hediger.

M. André Hediger, conseiller administratif. Etant donné qu'il vient d'être examiné par la commission judiciaire, le projet de loi évoqué par M. Broggin n'a pas encore été voté par le Grand Conseil. Il y est proposé que, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, les amendes d'ordre soient transformées en contraventions et que leur recouvrement soit effectué par les communes. M. Broggin demande si nous disposons du personnel nécessaire pour faire ce travail: or c'est précisément une estimation que nous faisons ces jours. J'en ai encore discuté hier avec les responsables dans mes services. Deux aspects sont à prendre en considération: le contentieux du passé et l'avenir, dès l'instant où ce projet de loi aura été voté. Nous ne savons pas encore si ce contentieux devra être traité par les services municipaux. Si c'est le cas, les collaborateurs devront s'en charger. Voilà la réflexion qui est la mienne ces jours-ci.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger. Il y a cinq ou six ans, le Conseil municipal avait voté la motion N° 308 «Halte à une ségrégation inutile», qui demandait que ne figure plus parmi les conditions d'admission chez les sapeurs-pompiers l'obligation de servir ou d'avoir servi dans l'élite de l'armée suisse. Or, en consultant le règlement, j'ai constaté qu'il était toujours exigé, pour être admis dans ce corps, d'avoir effectué son service militaire. J'ai de la peine à comprendre pourquoi une mesure demandée par le Conseil municipal

n'est pas encore en vigueur cinq ans après avoir été votée. Je sais que M. Légeret y était opposé, mais il a quitté ses fonctions et, d'ailleurs, ce n'est pas lui qui était chargé de rédiger ce règlement. J'aimerais savoir pourquoi l'obligation mentionnée précédemment y figure encore.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Marquet, vous avez pu constater que, depuis que le Conseil municipal a voté dans ce sens, les offres d'emploi du Service d'incendie et de secours (SIS) qui paraissent dans les journaux ne mentionnent plus cette référence au service militaire. Les statuts – et non le règlement – du personnel du SIS sont actuellement en révision. Après deux ans d'étude avec la commission du personnel du SIS, je dois présenter ces statuts dans quelques semaines au Conseil administratif. Nous avons réalisé un important toilettage de ce document, et bon nombre de clauses n'y figureront plus, notamment celle que vous avez mentionnée, Monsieur Marquet, et que le Conseil municipal avait décidé de supprimer. Ces statuts vont donc vous être présentés dans quelques semaines, avant d'être renvoyés en commission.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et plus particulièrement à M. Christian Ferrazino, maire. J'ai été interpellée par plusieurs concitoyennes et concitoyens qui, je le précise pour la clarté du propos, ne sont pas employés par la Ville de Genève mais dont je partage les interrogations. Une note a été adressée, le 1^{er} mars 2004, par le maire et le secrétaire général, au nom du Conseil administratif, à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration municipale. Elle visait à revenir à une stricte application du principe de domiciliation de ce personnel sur le territoire du canton de Genève, au nom essentiellement de la protection de l'environnement et de la santé de ces collaborateurs, des dérogations ne pouvant être accordées que dans des situations tout à fait exceptionnelles. Certes, ce sont là des préoccupations que je partage et qui sont louables.

Ma question est double. D'une part, au vu de la crise du logement, du bassin d'emplois et de vie représenté par la cuvette genevoise ainsi que du rôle de Genève comme ville internationale, est-il juste de limiter la domiciliation au seul canton de Genève, si on considère, par exemple, que le déplacement en train d'une personne venant de Nyon, Morges, Lausanne, voire plus loin, génère moins de trafic que celui de nombre d'habitants des communes genevoises – moins bien desservies en transports publics – et qui privilégient les transports individuels? Et je ne parle pas de la France, avec le projet de la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA).

D'autre part, cette mesure ne méconnaît-elle pas l'esprit dans lequel ont été signés les accords bilatéraux, et n'irait-elle pas dans un sens contraire à notre volonté d'entrer dans l'Europe?

M. Christian Ferrazino, maire. Je ne crois pas que ces mesures soient en contradiction avec ces principes, puisque le Tribunal fédéral en a rappelé la conformité tout récemment encore. Ce que le Conseil administratif voulait simplement faire, par le biais de cette directive, ne constitue pas une nouvelle manière d'appréhender cette question; nous visons ainsi à rappeler les règles qui, avec le temps, s'étaient un peu estompées. En fait, nous avons réalisé que c'était l'exception qui devenait la règle – une règle un peu tombée dans l'oubli, en quelque sorte! Nous avons donc simplement rappelé à nos fonctionnaires qu'il paraissait normal, judicieux et opportun qu'ils soient domiciliés dans le périmètre le plus proche de leur lieu de travail, ne serait-ce que pour éviter des déplacements inutiles.

Néanmoins, nous sommes bien conscients – et vous l'avez rappelé vous-même, Madame Valiquer Grecuccio – que la situation actuelle du marché du logement ne permet pas toujours, et même de moins en moins, de réaliser nos désirs en la matière. C'est la raison pour laquelle, dans cette même lettre – si vous l'avez lue, vous l'aurez constaté – nous confirmons que nous examinerons les dossiers cas par cas et que nous sommes bien conscients qu'il peut y avoir un certain nombre d'éléments plaidant en faveur d'une dérogation. D'ailleurs, ces derniers temps, nous en avons accordé plusieurs. C'est vous dire que cette lettre n'a pour objectif que le rappel de quelques principes qui semblaient avoir été oubliés, tout en signalant que le Conseil administratif est prêt à examiner les dossiers en fonction des arguments présentés et à accorder, le cas échéant, les dérogations qui pourraient se justifier.

M. René Grand (S). Je m'adresse d'abord à M. le maire, pour le remercier d'avoir fait poser la barrière qui protège les écoliers au quai du Rhône; je pense qu'il est important non seulement de présenter des requêtes, mais aussi d'adresser des remerciements. Je vous applaudis, Monsieur Ferrazino, car cela faisait déjà longtemps que nous demandions cette mesure.

Ma question concerne le projet «Le Fil du Rhône». La motion M-196 avait été acceptée le 9 octobre 2001, concernant le magnifique sentier qui passe sous le pont de la Jonction jusqu'à la campagne Masset, où il s'arrête. On a proposé de prolonger ce chemin sous le pont Butin, afin qu'il rejoigne les magnifiques bords du Rhône aménagés dans la commune de Vernier, de l'autre côté dudit pont. Ne

voyant rien venir, sœur Anne a demandé au mois d'octobre 2002 de raccommo-der le Fil du Rhône; il a été répondu à notre question écrite QE-86 le 14 janvier 2003 que le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public se préoccupait de ce problème, qu'il organiserait une coordination entre les communes et les propriétaires concernés et que, au moment où tout le monde aura été contacté, un projet pourrait être établi.

Ma question est simple: après trois ans d'attente, où en est ce projet?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, ma première question, vous allez le voir, permettra peut-être de gagner du temps. En effet, suivant la réponse qui lui sera donnée, nous pourrions nous passer de l'urgence sur la résolution R-71 dont nous avons à débattre à 20 h 30. Elle s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et concerne la Compagnie de 1602. Un article récent de la *Tribune de Genève* nous informait que l'on voulait bouter cette compagnie hors des murs, c'est-à-dire du local de 700 m² qu'elle utilise actuellement, qui est déjà petit et où elle entropose ses stocks et, surtout, entretient son matériel.

Je suis un lecteur de la rubrique «Précisions» de la *Tribune de Genève*, assez fréquentée ces temps-ci, et j'aimerais connaître le fin mot de cette affaire et l'entendre de vive voix – j'imagine que c'est M. Mugny qui va nous répondre – afin de savoir ce qu'il en est exactement de ces tractations avec la Compagnie de 1602. Voilà ma première question. La deuxième est la suivante: a-t-on proposé une alternative digne de ce nom – j'entends par là un local de surface équivalente – à cette compagnie, au cas où on entend réellement lui demander de se déplacer?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je réponds d'autant plus volontiers que je ne suis pas vraiment concerné. Mais, comme vous le savez, j'ai été mis en cause par une manchette de la *Tribune de Genève* qui m'a un peu surpris, d'ailleurs. Je me suis demandé si, maintenant, quand il pleut, on va se dire que c'est Mugny qui attire la pluie... (*Exclamations.*)

Dans le cas de la Compagnie de 1602, la question est assez simple: il se pose un problème de sécurité. Suite au deuxième cambriolage du Musée de l'horlogerie, les compagnies d'assurances ont exigé, pour continuer à couvrir les collections de la Ville de Genève – mais nous pourrions envisager de nous autoassurer – que l'on ne donne plus de clé permettant à des personnes étrangères ou non au service des musées d'y accéder. Cela signifie donc que toute personne qui est

dans le musée doit l'avoir quitté en fin de journée. Si jamais quelqu'un doit rester plus longtemps, pour faire des recherches ou en raison d'une manifestation, un service de police privée – nous espérons pouvoir le faire un jour avec la police municipale, si nous obtenons que quelques agents soient armés – viendra fermer le musée et l'ouvrir le matin pour les premiers employés.

C'est une exigence de l'assurance acceptée, pour le moment, par la Ville. Je le répète, nous pourrions débattre de ce problème prochainement au sein du Conseil administratif afin de décider si nous voulons aller jusqu'au bout de cette logique. Dans ce cadre, nous devons même déplacer des concierges qui vivaient dans des appartements aménagés dans certains musées, comme l'Institut et musée Voltaire, par exemple, ou la Bibliothèque publique et universitaire, et les contraindre à déménager. Eh bien, c'est le cas de la Compagnie de 1602: elle est située dans le Musée d'art et d'histoire, tout simplement! Nous ne pouvions pas lui en laisser les clés.

Je me sens à l'aise, puisque c'est un problème de sécurité qui ne dépend pas de mon département, pas plus que le relogement de ces personnes et les travaux à réaliser. Pourtant, on a décidé que c'est à M. Mugny que revient la responsabilité de bouder hors les murs la Compagnie de 1602! Cela a peut-être rassuré certains de mes collègues qui n'ont pas été mis en cause... En fait, il s'agit d'une décision du Conseil administratif suite aux demandes – totalement contraignantes et sans aucune réserve – des assurances, car il y avait à craindre que des gens soient pris en otage et que, pistolet sur la tempe, ils permettent à des malfaiteurs d'entrer dans un musée et de voler des Hodler, des Pissarro, des Picasso, que sais-je... et cela pour des dizaines de millions de francs, dans certains cas et selon le musée.

La Compagnie de 1602 doit partir pour respecter ces mesures et elle le devrait également même en situation d'autoassurance, car le problème des clés pourrait se poser. Parallèlement, j'ai appris qu'il y a de la poudre, là-haut! On me dit qu'elle est bien cachée... J'ai aussi appris que l'on y travaille au chalumeau et que l'on fait de la soudure à côté, ce qui me cause quelques inquiétudes. Je me suis donc permis de demander aux services de M. Hediger, et en particulier aux pompiers, d'aller vérifier si toutes les conditions de sécurité étaient réunies. J'apprends à l'instant même de l'un de mes collègues du Conseil administratif que tel est le cas; mais, de toute façon, j'en aurais été informé demain matin. Je suis donc rassuré.

Pour conclure avec votre question, Monsieur Maudet, le problème qui se pose aujourd'hui est de trouver de nouveaux locaux pour la Compagnie de 1602. Je ne suis pas sûr que la Ville ait l'obligation de lui fournir automatiquement des lieux où s'installer, mais elle lui en a proposé notamment en zone industrielle. Il faut dire que la Compagnie de 1602 est très exigeante: elle veut des locaux dans la Vieille-Ville, de plain-pied et de même superficie que ceux qu'elle occupe actuel-

lement. Peut-être ne parviendrons-nous pas à réunir toutes ces conditions mais, à un moment donné, il faudra qu'elle parte, de gré ou de force. Voilà, j'espère avoir répondu à cette question. Mais je répète que je n'étais pas du tout concerné par ce dossier, si ce n'est que les musées dépendent de mon département.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ma question s'adresse à M. Hediger, j'imagine. Nous avons eu le plaisir, il y a environ deux semaines et demie et pendant tout un week-end, de voir un camion avec une nacelle, vraisemblablement loué, stationner à moitié sur le trottoir et à moitié sur la chaussée normalement dévolue à la circulation routière au boulevard de la Tour. Cela permettait de faire des travaux de printemps pour rafraîchir – ou noircir un peu plus – la façade de Rhino.

J'aimerais savoir si ce genre d'activités est soumis à une autorisation et, si oui, si ce sont vos services qui la délivrent, Monsieur Hediger. Si ce n'est pas le cas, vous me confirmerez que c'est le Canton qui aurait dû délivrer une telle autorisation pour l'utilisation du domaine public. Je passe au deuxième volet de ma question: si ce sont vos services qui délivrent ce genre d'autorisations, en ont-ils accordé une à ce camion? Sinon, j'imagine que vos agents municipaux ont peut-être eu l'idée de verbaliser, ce véhicule ayant stationné là – mal garé de surcroît – pendant au moins trois jours.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Muller. J'aimerais savoir si, pour les offices postaux situés sur le territoire de la Ville et qui vendent de la papeterie, des jouets, de la nourriture, des chewing-gums et j'en passe – en attendant que l'on y propose des sous-vêtements... – la Poste est soumise à la taxe professionnelle. Peut-être que cela ne relève pas de nos compétences, mais je voudrais néanmoins savoir si la Poste paie la taxe d'encouragement au tourisme et la TVA, puisque ses produits sont beaucoup plus chers que dans n'importe quel commerce.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Toutes les anciennes régies fédérales devenues des sociétés anonymes – je pense en particulier à Swisscom et aux Chemins de fer fédéraux (CFF), mais je crois que c'est également le cas de la Poste – sont soumises à la taxe professionnelle. Cependant, je vérifierai bien volontiers cette information et je vous la transmettrai, Monsieur Queloz.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif, en particulier à M. Tornare. Au mois de mars 2004, nous avons développé l'interpellation I-106 pour que les retraités puissent à nouveau bénéficier du demi-tarif dans les véhicules des Transports publics genevois (TPG). Nous souhaiterions savoir où en sont les démarches à ce sujet, s'il y en a eu.

M. Christian Ferrazino, maire. Je réponds volontiers en lieu et place de mon collègue Tornare, puisqu'il s'agit là d'une demande que le Conseil administratif a transmise au conseil d'administration des TPG et que c'est celui qui vous parle qui y représente la Ville. Le problème, c'est que toute la politique tarifaire des TPG est déterminée dans le cadre d'Unireso. Comme vous le savez, les TPG en sont l'un des trois partenaires, les deux autres étant les CFF et les Mouettes genevoises. Or les CFF ne pratiquent pas de tarifs préférentiels pour ces classes d'âge. C'est là tout le problème, et nous ne pouvons obtenir des rabais que par le biais de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), c'est-à-dire avec les prestations complémentaires cantonales aux personnes âgées dont les revenus sont suffisamment bas pour qu'elles bénéficient de ces mesures.

C'est dire que, dans le cadre de la tarification actuelle d'Unireso, et donc des TPG, nous ne pourrions pas obtenir de tarifs préférentiels de leur part pour les personnes âgées, ce que nous ne pouvons évidemment que regretter.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Je reviens sur les propos qu'il a tenus concernant la Journée des voisins – et «Immeubles en fête» – pour laquelle nous avons tous reçu un joli tee-shirt. Personnellement, je trouve que c'est une très bonne initiative et je me réjouis d'en voir les résultats concrets. J'aimerais savoir quelle collaboration a été établie avec la Gérance immobilière municipale (GIM), qui est quand même le régisseur le plus important de la ville avec plus de 5000 appartements à gérer, d'autant plus qu'il m'a été rapporté que, le soir même, une réunion des concierges de la GIM aurait lieu au Palladium.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mon collègue Muller va vous répondre concernant la GIM. Mais je lui avais demandé – et je crois qu'il s'y est engagé – de faire en sorte qu'une lettre parvienne à tous les locataires de la GIM pour les sensibiliser à la Journée des voisins. Je crois que cela a été fait, n'est-ce pas, Monsieur Muller?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. A ma connaissance, oui.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M. Muller va vérifier cela pour demain, je suppose... En ce qui concerne les concierges, je pense qu'il va vous répondre lui-même, Madame Contat Hickel, parce que je ne suis pas au courant; en effet, je gère les concierges des écoles, mais pas ceux des immeubles de la GIM.

M. Roman Juon (S). Ma question s'adresse au maire, M. Christian Ferrazino. Elle concerne les futurs étals ou installations de glaciers sur les bords du lac. J'ai visité récemment l'exposition de ce projet et je vous ai envoyé un mot à ce sujet, Monsieur Ferrazino, mais votre réponse ne me satisfait pas. A cette occasion, je me suis rendu compte que de telles expositions ont toujours lieu près de la rue du Stand, c'est-à-dire vers Artamis, et que, à moins de connaître les lieux, il est quasiment impossible de savoir qu'elles s'y déroulent. Il n'y a aucune indication, aucun parcours fléché, à l'intention du commun des mortels intéressé à visiter cette exposition concernant nos futurs glaciers.

Nous savons qu'il s'agit là d'un sujet qui intéresse, voire passionne quantité de Genevois, parmi lesquels des conseillers municipaux. Je suis persuadé que pas même le tiers d'entre eux n'ont eu l'occasion de voir cette exposition. Ce que je souhaiterais, c'est qu'elle soit présentée *in situ*, sur les quais, par exemple sous cette magnifique tente qui sert pour des concours de pétanque, des journées canines, notamment, sur la plaine de Plainpalais. Et s'il faut assumer quelques frais de surveillance, tant pis! L'essentiel, c'est l'information, afin que nos citoyens et citoyennes puissent voir ces édicules et réagir par rapport aux projets présentés.

M. Christian Ferrazino, maire. M. Juon pose plus généralement la question du lieu d'exposition des différents concours d'architecture. Monsieur Juon, il me semble qu'il n'y a pas que cet objet-là qui intéresse nos concitoyens! Je peux vous dire que tous les concours d'architecture que nous organisons font l'objet d'une présentation dans le bâtiment 2B de la Ville de Genève, situé au quai du Rhône, comme vous l'avez rappelé. Il est vrai que, suivant le sujet, la fréquentation des lieux par le public est plus ou moins forte et que, régulièrement et contrairement à ce que certains peuvent penser, ce ne sont pas que des spécialistes, des architectes et des gens du métier qui viennent visiter ces expositions. En effet, nous avons souhaité, par une large publicité dans les médias et par la distribution de *flyers*, permettre à tout un chacun non seulement de venir observer le projet finalement retenu par le jury, mais également de faire part d'un certain nombre d'observations.

M. Losio me rappelle de ne pas répondre trop longuement, mais vous posez des questions qui exigent quand même l'exposé d'un certain nombre de para-

mètres, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Les lieux d'exposition, nous n'en avons pas des mille et des cents! Le bâtiment 2B s'y prête d'autant mieux qu'il est vaste, sur deux étages, et qu'il permet d'exposer non seulement le projet lauréat, mais également tous ceux qui n'ont pas été retenus, afin que tout un chacun puisse voir en quoi le projet lauréat se distingue.

Bien entendu, nous pouvons le faire en dressant une grande tente sur le site de la rade, ou dans le Jardin anglais, mais ce n'est pas forcément d'une esthétique telle que nous souhaitions en multiplier les exemples. Comme vous le savez, quand des privés nous demandent des autorisations pour des installations de cette nature, nous sommes relativement réticents à en délivrer, vu la qualité du site.

Quant à la question plus précise que vous nous posez, Monsieur Juon, s'agissant des édicules sur le site de la rade, je vous rappelle que, à l'heure où nous parlons, le jury a retenu deux projets ex aequo et que les deux candidats ont été amenés à les développer de manière plus pointue. Le jury doit se réunir dans une quinzaine de jours, sauf erreur, pour déterminer lequel des deux sera finalement gagnant. Mais je suis bien d'accord avec vous, Monsieur Juon: une fois le lauréat désigné, il conviendra d'assurer la plus large publicité pour cette exposition, afin de faire comprendre cette démarche et qu'elle s'intègre le mieux possible dans le cadre de l'aménagement que nous avons souhaité, tant le Conseil municipal que le Conseil administratif, réaliser le plus rapidement possible dans ce site merveilleux.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Tornare. J'ai appris, par la dernière lettre d'information du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), que celui-ci entretenait plus de 300 hectares de parcs. Je me demandais s'il pourrait en entretenir un de plus – pas mon jardin, que d'ailleurs je n'ai pas – mais pour un quartier déjà fortement peuplé: je veux parler des Charmilles. Je m'explique. Actuellement, il existe un projet de parc sur le terrain de l'actuel stade des Charmilles. Vu les complications concernant les autorisations de construire, les travaux ne commenceront pas avant deux, voire trois ans. Pourrait-on alors trouver un accord avec le propriétaire actuel, la Fondation Hippomène, pour mettre ce parc à disposition des habitants pendant la journée, en attendant le début des travaux, et qu'il soit entretenu par le SEVE?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais que vous m'apportiez, demain éventuellement, un plan indiquant quelle est la partie de territoire que le SEVE pourrait entretenir, parce qu'il s'agit quand même d'un domaine assez vaste! Il est vrai qu'il y a encore là des endroits

rappelant un peu les no man's land que l'on pouvait voir à Berlin après la chute du Mur. Définissez-moi donc un peu mieux l'espace qui devrait être géré par le SEVE, Monsieur Buschbeck! C'est vaste, les Charmilles, près de Tavaró! (*Remarque de M. Buschbeck.*) Ah, vous parlez de la pelouse du stade? Mais celui-ci est fermé, si ma mémoire est bonne!

M. Mathias Buschbeck. Justement!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous voulez que le SEVE entretienne la pelouse du stade? Mais pourquoi?

Des voix. Il n'est pas à nous, le stade!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, mais même s'il n'est pas à nous, j'aimerais savoir pourquoi M. Buschbeck veut que le SEVE entretienne la pelouse d'un stade fermé, je ne comprends pas. Est-ce à cause du biotope?

M. Mathias Buschbeck. C'est comme parc provisoire!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ah, j'ai compris! Nous allons étudier cela.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question s'adresse à M. André Hediger, conseiller administratif. Elle concerne l'utilisation du domaine public par les musiciens de rue. J'ai été interpellé par un commerçant du centre-ville qui, s'il se félicitait la plupart du temps de la qualité des musiciens de rue, quatuors et autres orchestres sud-américains, souffrait depuis quelques semaines, car un certain nombre de ces musiciens s'installent devant les magasins, maintenant que leurs portes sont ouvertes puisqu'il fait beau. Mais ceux-ci permutent! C'est-à-dire que, toutes les vingt minutes, quelqu'un d'autre vient s'installer. Souvent, ces gens-là ne chantent pas très bien, leurs instruments sont mal accordés et ils ne sont pas toujours très ragoûtants. Ce commerçant a interpellé la gendarmerie pour savoir ce qu'il en était, mais tout le monde se renvoie la balle et personne n'intervient.

Si je me félicite, pour ma part, de la qualité de la plupart des musiciens de rue, je voudrais savoir ce qu'il en est de ceux qui ont de la peine à trouver les notes...

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Hatt-Arnold, je crois que vous posez une question importante, et vous n'êtes d'ailleurs pas le seul à me l'avoir adressée. Rappelons que, à l'origine, il incombait à l'Etat de Genève de délivrer les autorisations requises aux musiciens de rue, et que cette tâche a été transférée l'an dernier à la municipalité. Dans un premier temps, le Service des agents de ville et du domaine public a fait passer une audition de quelques minutes aux musiciens, afin de s'assurer de leurs compétences en la matière. Mais nous avons reçu des remarques à ce sujet selon lesquelles une telle pratique était inacceptable. Après un certain temps, nous y avons donc renoncé. Toutefois, nous nous apercevons actuellement que nombre de ces prétendus musiciens ne connaissent pas une seule note de musique! J'en ai vu un l'autre jour, à la poste de Malombré, qui jouait de l'accordéon sans savoir une note.

Après discussion avec le Service des agents de ville et du domaine public, je me demande s'il ne faut pas reprendre l'idée de leur faire passer une petite audition. Sinon, Genève va être connue en Europe comme un lieu où on peut venir jouer dans la rue pour récolter quelques sous sans même connaître la musique! En effet, vous savez que ces musiciens de rue font le tour des villes d'Europe durant la belle saison. Nous allons donc vraisemblablement réintroduire le principe d'une audition. Monsieur Hatt-Arnold, vous ferez partie du jury!

M. Pierre Losio (Ve). J'aimerais bien faire aussi partie de ce jury, Monsieur Hediger, pour juger ceux qui vont juger les autres...

Ma question s'adresse à M. Muller et, subsidiairement, à M. Tornare. J'ai été interpellé par des habitants des Pâquis, qui se posent les questions suivantes – et je me les pose avec eux: est-il vrai qu'un débit de boissons va s'installer dans un petit bâtiment à l'entrée de la Perle du Lac, où travaillent actuellement des employés du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)? Si oui, y a-t-il eu mise au concours du fermage? Sinon, pourquoi? Si fermage il y a, à quel département reviendra-t-il, puisque je sais que M. Muller veut rapatrier tous les fermages sous l'autorité de son département? Est-il vrai, d'autre part, que ce fermage est déjà acquis au limonadier situé au début du quai Wilson, vers les bains des Pâquis?

Enfin – et cela s'adresse à M. Tornare – sachant que le SEVE manque cruellement de locaux, où seront transférés ses activités et ses employés qui travaillent dans ce local? Il paraît que ce sera dans des conteneurs! Pouvez-vous me donner des explications?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il est vrai que cette question est à l'étude mais, pour le moment, nous avons

beaucoup de difficultés techniques. Quand nous aurons trouvé un certain nombre de solutions, je viendrai vous donner un compte rendu plus précis des décisions que nous aurons prises.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vois que le lobby des bistroquets de la jetée des Pâquis s'active! C'est très bien! Je suis content de constater qu'ils se préoccupent de l'animation de la rive droite. En effet, M. Tornare a lancé cette idée, qui a été acceptée par le Conseil administratif – en tout cas au niveau de son étude – mais nous rencontrons quelques difficultés.

Quant au limonadier qui se trouve à l'angle du quai Wilson, Monsieur Losio, je pense que vous voulez parler de Marti, qui loue des bateaux? Eh bien, il est vrai qu'il est candidat mais, actuellement, aucune décision n'a été prise.

4. Motion de M^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Florence Kraft-Babel, Hélène Ecuyer, Marguerite Contat Hickel, Nicole Bobillier, MM. Guy Mettan et Pierre Maudet: «Et si on faisait de Genève une ville attrayante à Noël!» (M-425)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désinvestissement d'année en année des particuliers et des commerçants pour décorer notre ville à Noël;
- le fait que Genève est une ville de plus en plus déserte lors des fêtes de Noël;
- le manque, à cette période, de manifestations attractives prenant en compte la beauté de notre ville;
- l'attrait d'autres villes ou pays devenus célèbres pour leurs décorations, tels que Londres, Colmar, l'Allemagne et l'Autriche,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser chaque année un concours «décorations de Noël» regroupant trois catégories: les commerçants, les groupes et associations de quartier et les particuliers, en accord avec l'Agenda 21.

¹ Annoncée, 4089.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Et si l'on faisait de Genève une ville attrayante à Noël! Je le sais, plusieurs d'entre vous estiment ringarde une motion telle que la M-425; quant à moi, je ne suis pas si sûre qu'elle le soit, n'en déplaise à mes brillantissimes collègues. D'accord, il ne s'agit pas d'un objet hautement politique et le sujet n'est pas très intello... Et alors? Chez les chrétiens, Noël est évidemment la fête de la naissance de Jésus, le 25 décembre. Mais sommes-nous vraiment certains qu'il soit bien né un 25 décembre? Selon l'*Encyclopédie Larousse*, il est plus vraisemblable que les papes aient voulu célébrer le 25 décembre la naissance du Christ, «lumière du monde», afin de détourner les fidèles de la solennité païenne du solstice d'hiver. Noël, que l'Occident fêtait en 354 déjà, n'est d'ailleurs pas la seule fête celte ou païenne à avoir été récupérée par la chrétienté.

Mais quel rapport peut-il y avoir entre cette introduction et les décorations de Noël? Eh bien, le 21 décembre se situe juste au début de l'hiver, selon notre calendrier officiel. En réalité, l'hiver ne commence que quelques jours plus tard, au moment du solstice. Je vais vous faire un petit rappel à ce propos. Il existe deux équinoxes – périodes où le jour et la nuit sont de même longueur – au printemps et en automne, et il existe deux solstices: le solstice d'été entre le 21 et le 24 juin, où le jour est le plus long de l'année et la nuit la plus courte, et le solstice d'hiver qui nous intéresse ici et qui se situe entre le 21 et le 24 décembre, où la nuit est la plus longue et le jour le plus court. Pendant l'hiver, les animaux et la nature se reposent; l'être humain, lui, continue sa sarabande, malgré les jours très courts et gris, les nuits noires et longues. Comment, alors, remplacer le soleil, si ce n'est par la lumière artificielle? Il existe d'ailleurs un traitement contre l'humeur morose appelé l'illuminothérapie. Le 21 décembre, le soleil connaît sa plus grande déclinaison australe et, dès le 25 décembre, il commence à remonter la pente; à ce moment, les jours s'allongent.

Ce petit détour pour revenir à nos décorations de Noël et, tout simplement, au besoin de lumière. Soyons réalistes: les éclairages de Noël dans notre bonne ville n'ont rien de vénitien. Depuis 1971 que j'habite Genève, que j'aime et qui m'a si généreusement accueillie et adoptée, les décorations et illuminations de Noël sont lamentablement les mêmes, année après année. Que dire des vitrines des grands magasins? Elles n'émerveillent même plus nos petits! Merci au magistrat Manuel Tornare d'avoir «secoué» Genève avec le Christmas Tree Festival.

En outre, il est vrai que les Genevois désertent de plus en plus leur ville lors des fêtes de fin d'année – mais pas tous, que diable! Pensons à ceux qui restent, à ceux qui viennent faire du tourisme – il y en a aussi!

Enfin, et si Genève devenait une petite ville de lumière? Si des animations étaient mises en place, il y aurait du monde dans nos rues et nos quartiers! Quand il se passe quelque chose, les Genevois sont dehors: il n'y a qu'à voir les Clefs de

Saint-Pierre, les Ponts de Saint-Gervais, la Fête de la musique... Alors, soyons prêts à faire la fête, à apporter joie et bonheur dans notre cité: éclairons-la de mille feux! D'autres villes y parviennent bien! Et que dire de notre marché de Noël, si terne? Nous ne pouvons qu'encourager le conseiller administratif Manuel Tornare à remettre sur les rails le Christmas Tree Festival.

Les socialistes voudraient néanmoins proposer un amendement que j'ai déposé sur votre bureau, Monsieur le président, et qui est le suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser chaque année un concours *Genève, ville de lumière...*»

Le terme de «décorations de Noël» nous semble en effet évoquer une image un peu désuète. Les socialistes vous encouragent donc à renvoyer cette motion amendée directement au Conseil administratif, et que la lumière soit!

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, avez-vous vu comme notre ville est triste, pendant les fêtes? Est-ce le reflet de l'état d'âme des Genevois? Le contrecoup du G8? Comment Genève, ville internationale située au cœur de l'Europe, ville à dimensions humaines, peut-elle être aussi peu attractive et éteinte pendant les fêtes de fin d'année? Comparez: Londres, Colmar, des villes d'Autriche, d'Allemagne et, à côté de chez nous, Montreux ou même Paris, s'habillent de leurs plus beaux atours à cette période.

Donnons une impulsion à Genève, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par le biais d'un concours qui permette à chacun, selon sa motivation, de participer à l'illumination de notre ville. Il s'agit ainsi de perpétuer et transmettre la tradition de Noël, de créer un élan de solidarité et de joie, de sensibiliser les citoyens, de rendre chacune et chacun fiers et responsables de la ville, d'améliorer le prestige de Genève en attirant plus de touristes pendant cette période et d'augmenter le volume des affaires, ce dont bénéficieront les commerçants comme la Ville.

La motion M-425 demande l'organisation d'un concours avec trois groupes de participants: les commerçants afin qu'ils décorent leurs vitrines et les alentours de leurs magasins, les groupes et associations de quartier afin qu'ils illuminent les allées et les rues, et les particuliers afin que toutes les initiatives et les «petites mains» soient prises en compte. Les habitants ont besoin de se sentir concernés par leur ville pour la respecter et en être fiers. La participation à cette

manifestation leur donnera l'occasion de contribuer activement à l'illumination de leur ville, et ils pourront y inviter leurs proches venus d'au-delà des frontières. C'est pour toutes ces bonnes raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous vous recommandons de voter cette motion.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi d'exposer ici les quelques raisons qui m'ont amenée à signer ce projet de motion. Je commencerai à partir d'un constat personnel. Etant de celles et de ceux qui, depuis leur tendre enfance, ont l'habitude de gravir la colline le soir de Noël pour aller à la traditionnelle célébration de minuit à la cathédrale Saint-Pierre, je suis toujours frappée – et je m'en étonne encore – que, lorsque nous arrivons pour fêter la fête des fêtes – celle des lumières – le 24 décembre, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ambiance n'est pas à la fête! En témoignent l'accueil que nous réserve la cour de Saint-Pierre et le peu de fenêtres décorées, que ce soit celles des maisons privées ou celles des bureaux de la Ville de Genève.

Soyons honnêtes: l'accueil du centre-ville un soir de Noël est parfaitement déprimant pour le simple habitant, et il l'est davantage encore si nous pensons à notre vocation de ville d'accueil internationale et au nombre de visiteurs que nous recevons chaque année. Les Genevois n'ont jamais sérieusement songé à prendre sur eux, en décembre, le fait de rendre leur ville – à laquelle, par ailleurs, nous les savons très attachés – plus lumineuse, plus gaie, plus pimpante et plus festive.

A contrario, je citerai un autre exemple, celui de Stockholm, capitale nordique que j'ai eu l'occasion de visiter au mois de décembre. J'ai été absolument émerveillée, car chaque habitant prenait particulièrement soin de décorer sa fenêtre, qui d'un chandelier à sept branches, qui d'une étoile, qui de décorations fantaisistes... Il y avait des touches de lumière partout, douces mais très présentes. Il m'a semblé alors que le ciel du Grand Nord était descendu sur la terre, que les étoiles logeaient chez les habitants et brillaient à travers les fenêtres, que les rues commerçantes formaient des voies lactées et que les maisonnettes ou les buildings étaient devenus des constellations. Quelle vision féerique, en plein hiver! Elle m'est à jamais restée et elle me laisse le souvenir d'un grand rêve et d'une sorte d'enchantement.

Oui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il nous manque à Genève l'enchantement de Noël. Certes, le mot «Noël» est difficile à défendre en milieu politique aujourd'hui, tant il est vrai que, en terre républicaine et, qui plus est, francophone, nous sommes – à tort ou à raison, mais en tout cas historiquement – obsédés de laïcité. Les Nordiques ont une fête de la Saint-Jean au solstice d'été qui ne leur cause pas tant de problèmes, de complexes et de formalisme.

Cette fête, qui n'est rien d'autre, en réalité, qu'une fête de la musique à laquelle est alliée la danse, en passant par les frontières de la laïcisation, est arrivée chez nous sous le nom de Fête de la musique et y remporte le succès que chacun sait.

Parlons maintenant du solstice d'hiver dans les mêmes régions: à cette époque de l'année, j'ai assisté, à Stockholm toujours, à une fête que l'on nomme la Sainte-Lucie et qui a moins pour objectif de fêter une sainte que de fêter «Lucie», ce terme qui est tout un programme: Lucie, la lumière. Il y a donc une fête des lumières au solstice d'hiver, comme il y a une fête des musiques au solstice d'été – et d'ailleurs, quelle culture n'a pas sa fête des lumières qu'elle cultive comme une tradition particulièrement précieuse?

Ce préambule terminé, je me suis posé la question suivante: comment se fait-il que Genève, dont la devise a comme mot principal la lumière – *Post tenebras lux* – ne soit pas plus soucieuse de répandre la lumière, de rayonner par tous les moyens imaginables lorsque les ténèbres se font le plus sentir, et précisément au mois de décembre? Certes, il y a les commerçants des Rues-Basses et quelques grands hôtels qui scintillent sur les quais, il y a une petite initiative par-ci, une autre par-là... Il y a même eu en l'île Rousseau, l'année passée, comme pour compenser d'un seul coup tout ce qui ne se faisait ni ailleurs ni jusque-là, un gigantesque flash avec les installations monumentales de l'artiste Marc Aurel, qui, avouons-le en passant, n'a pas brillé par la modestie de sa réalisation ni par celle de ses tarifs, et qui nous a peut-être plus éblouis qu'éclairés.

Mais au-delà des questions de goûts et de couleurs, sur lesquelles nous n'épiloguerons pas, au-delà des quelques efforts isolés des uns et des autres, nous attendons des Genevois, en déposant la motion M-425, plus de poésie et de féerie pour égayer notre cité en décembre. Ce qui nous manque à Genève, en décembre, c'est cette touche de charme, de poésie et de rêve capable d'émouvoir chacune et chacun, le pauvre comme le riche, l'étranger comme le citoyen, le croyant, le non-croyant, les jeunes, les vieux, la gauche comme la droite – tant il est vrai qu'un texte comme celui de M^{me} Nicole Bobillier prouve que la gauche et la droite font parfois les mêmes rêves, et cela sans se concerter, soit dit en passant.

Je ne m'étendrai pas sur ce qu'a déjà évoqué la préopinante M^{me} Claudine Gachet quant à la nécessité de la lumière et son rôle vital pour notre existence. Ce que je voudrais très modestement ajouter en tant que messagère politique, en complément à toutes les considérations déjà évoquées et parfaitement justifiées auxquelles nous adhérons, c'est que la lumière peut avoir une dimension politique, en particulier celle que l'on met personnellement à sa fenêtre le soir venu. Nous avons pu ou dû observer récemment – un peu trop souvent, hélas – que certains avaient eu recours à ce geste pour lancer à travers la nuit un appel à la paix. Combien de SMS n'avons-nous pas reçus à la veille de la guerre en Irak ou au lendemain des attentats de Madrid? Des centaines d'habitants ont appelé sponta-

nément leurs connaissances ou leurs voisins – ce qui devrait faire plaisir à M. Tornare... – pour les inviter à allumer une bougie à leur fenêtre. Nous, les motionnaires, nous regrettons qu'il faille attendre la veille ou le lendemain d'une catastrophe politique pour allumer ce qu'il convient d'appeler, hélas, des feux de détresse.

Nous aimerions que, chaque année, lorsque les jours faiblissent et que le temps devient maussade, Genève se pare et s'habille, que nous prenions à cœur de mettre un sourire aux fenêtres, restant ainsi fidèles à ce qu'est notre ville par tradition, de par sa devise: non pas une ville austère et triste, mais une ville de lumière. Je vous rappelle aussi que Genève, par sa vocation, pour son avenir et pour celui du monde, est une ville de paix.

Pendant les quelques minutes qui me restent pour terminer mon intervention, je ne résiste pas au plaisir de citer une image de l'un des plus grands rêveurs de lumière et de paix, Henry Dunant. Cherchant à convaincre ses compatriotes de la nécessité de créer sous le ciel genevois des institutions capables de provoquer la résolution des conflits par le dialogue et non par le sang, il écrit, dans un excellent petit recueil intitulé *L'avenir sanglant*, qui, en plus du prix Nobel de la paix, lui aurait largement valu celui de littérature, que les idées constructrices de dialogue et de paix sont les étoiles de la pensée et doivent former, à force de se multiplier, ce qu'il appelle un firmament moral.

Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après ces envoyées un peu idéalistes et à l'heure des restrictions budgétaires, revenons à l'objectif de notre motion. Elle est somme toute assez modeste, parce que, si les appels spontanés à la paix sont lancés le plus souvent par des signaux lumineux aux fenêtres, nous n'avons pas la prétention, par une simple amélioration de la décoration de Noël, et notamment dans la cour de Saint-Pierre, de voir arriver d'un jour ou d'une nuit à l'autre la paix sur la terre, tant les problèmes sont complexes. En outre, cette motion n'est ni en contradiction ni en concurrence avec d'autres propositions qui pourraient être faites soit par les magistrats, soit par des associations modestes. Surtout, à l'heure où nous avons épuisé les crédits d'investissement, un rêve comme celui-là ne peut pas puiser dans d'autres richesses que celles, potentielles, de l'imagination des habitants, à laquelle nous osons croire.

En conclusion, si le Conseil municipal vote la motion M-425, elle sera renvoyée pour sa concrétisation au Conseil administratif, qui se chargera d'organiser un concours ou une fête de manière à motiver la population. Par les temps politiquement, socialement et économiquement mornes que nous vivons, nous pensons utile de permettre que scintille à travers nos fenêtres ce petit «plus» symbolique de charme et de poésie, dans une Ville et une République dont le message est encore plus que jamais «après les ténèbres, la lumière». Je vous remercie de votre patience et de votre attention.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec la motion M-425, nous pourrions donner une belle impulsion à notre ville. Elle permettrait, en effet, à une large partie de la population de s'investir pour rendre sa ville plus belle. Il existe depuis fort longtemps un concours des balcons fleuris qui connaît, chaque année, un grand succès. Alors, pourquoi pas un concours pour illuminer notre ville en décembre et redonner aux rues de Genève l'esprit de Noël qui leur fait défaut aujourd'hui? S'il est vrai que les commerçants et leurs associations décorent leurs magasins, il serait souhaitable que les particuliers, les crèches et les associations de quartier participent de manière plus concrète à l'embellissement de notre ville pour les fêtes de Noël. C'est pourquoi je vous recommande de soutenir cette motion M-425.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Cette motion a pour objectif de rendre la ville de Genève plus attractive pendant les fêtes de fin d'année. Tout d'abord, nous sommes d'avis que l'attractivité d'une ville ne se décrète pas et ne se crée pas artificiellement, mais qu'elle s'inscrit dans le développement d'une politique de long terme mettant notamment l'accent sur la convivialité et le développement durable. C'est là une première constatation. Par conséquent, nous doutons que la réalisation de la motion M-425 permette réellement d'inverser la tendance de Genève à se désertifier pendant cette période, si tel est vraiment le cas.

Je ferai un deuxième constat: les fêtes de fin d'année multiplient et favorisent bien davantage les dépenses somptuaires que la véritable convivialité et l'esprit d'intégration. Cela étant, nous prenons acte que les décorations de Noël seront toujours là et que ces dépenses auront toujours lieu au mois de décembre. C'est forts de ce constat qu'un certain nombre de membres du groupe des Verts – nous aurons la liberté de vote – pensent avec moi que cette période de l'année pourrait être l'occasion d'une autre réflexion, à laquelle seraient notamment intégrés les principes de l'Agenda 21. Il s'agit de penser pédagogiquement et de faire intervenir les différentes associations mentionnées dans la motion M-425 pour promouvoir, par exemple, le tri des déchets et l'utilisation des énergies renouvelables, afin que nous mettions vraiment à profit cette période de l'année pour un projet d'ordre pédagogique autour de la décoration de Noël.

Nous ne sommes donc pas favorables à l'amendement socialiste qui vise à intituler le concours prévu «Genève, ville de lumière», car nous craignons que cela n'entraîne des dépenses beaucoup trop élevées en matière d'électricité, alors que cette dernière est extrêmement chère à ce moment-là. Nous sommes donc plutôt favorables à un concours de décorations de Noël en général.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai bien entendu le discours de M^{me} Kraft-Babel. Elle sait sans doute mieux que quiconque, ayant peut-être lu les œuvres de son père plus attentivement que nous-mêmes, que, depuis 1536, avec le calvinisme, la tradition à Genève est de ne plus faire la fête. On a supprimé le carnaval et ceux qui ont voulu le rétablir, il y a quelques années, l'ont assez dit au Conseil administratif en lui demandant des subventions: il faut ressusciter le carnaval qui existait avant la Réforme. On a supprimé également la Foire de Genève; en effet – lisez les textes et les témoignages d'avant 1536 – il y avait, paraît-il, beaucoup de débauche à Genève à cette occasion. Cette foire a donc été transférée à Lyon. Savez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la première statue représentant un être humain érigée sur le domaine public est le Rousseau de Pradier, qui a été placée sur l'île Rousseau – devinez quand! – en 1830. De 1536 à 1830, il n'y a eu aucune statue à effigie humaine sur le domaine public genevois. On interdisait les décorations extérieures sur les façades et les fêtes, bien évidemment.

Il est difficile de faire changer un inconscient collectif. Mais n'oublions pas – je vais rassurer M^{me} Kraft-Babel – que le calvinisme nous a apporté beaucoup dans le domaine social à l'époque – je ne parle pas de l'aspect religieux, car il concerne les convictions de chacun – alors que la plupart des monarchies ou oligarchies autour de Genève s'occupaient peu des pauvres. Dans notre ville, l'Hospice général – qui est peut-être mal géré, comme nous l'apprenons aujourd'hui dans la presse, mais ce n'est pas à moi de le dire, lisez le rapport! – aidait déjà les pauvres, alors que ce n'était pas dans l'air du temps, je le répète. Honneur au protestantisme, donc, qui a également créé des services publics et des écoles publiques, alors que les catholiques, dans toute l'Europe, instauraient des écoles privées destinées, en général, à la catégorie la plus aisée de la population. Nous devons aussi l'esprit républicain qui est le nôtre au calvinisme. Cela dit, l'esprit de la fête n'y est pas forcément lié.

Je remercie M^{me} Bobillier d'avoir dit que, depuis 2001, sous l'impulsion du Conseil administratif et de mon département, nous avons mis sur pied le festival des arbres en lumière, Christmas Tree Festival. L'édition 2001 a été une réussite, celle de 2002 aussi. Comme je vous l'ai dit en commission, nous avons dû trouver de l'argent – entre 600 000 et 800 000 francs – dans le privé; mais certaines des personnes mandatées par la Ville pour être à la tête de ce festival n'ont pas reçu les promesses de dons nécessaires ou, parfois, ont peut-être sous-estimé les coûts de réalisation. Par conséquent, en 2003, j'avais donné des ordres très stricts aux organisateurs responsables afin qu'il n'y ait qu'une illumination – d'envergure, il est vrai – sur l'île Rousseau. La Ville n'a pas déboursé un sou pour ce projet, mais elle a uniquement fourni des prestations en nature.

Après avoir remplacé certaines personnes à la tête de ce comité d'organisation – il fallait malheureusement le faire et nous séparer de certains qui voulaient en quelque sorte «raser gratis» – je peux vous rassurer, Madame Bobillier, il est à 80% certain que, en 2004, il y aura à nouveau un festival des arbres en lumière. Nous essayons dès maintenant de trouver des mécènes et des sponsors. Ce n'est pas facile, par les temps qui courent! M^{me} Cornu, qui est responsable du mécénat au Grand Théâtre, pourra vous le dire: vu la crise financière, même pour le Grand Théâtre, il est plus difficile qu'autrefois de trouver des sponsors et des mécènes.

Les Verts ont raison de dire qu'il faut établir une distinction entre lumière et animation. Comme me le soufflait le maire il y a un instant, je pense qu'il faudrait faire en sorte qu'il y ait plus d'animations en ville de Genève pendant les périodes des fêtes en décembre et en janvier, et ne pas seulement penser aux illuminations. Mais tout cela a un coût, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Je vous rappelle que, lorsque j'ai essayé de faire passer le festival des arbres dans les budgets, dans cette enceinte, à droite, au centre et à gauche, ça couinait! (*Brouhaha et remarque de M. Maudet.*) Mais oui, Monsieur Maudet, ça couinait, c'est bien le terme à utiliser. Les téléspectateurs de TV Léman bleu peuvent vous le confirmer! Il est parfois difficile de trouver les sommes nécessaires. Je suis donc très heureux, ayant un peu mis ce projet en veilleuse en 2003, de constater maintenant un retournement de situation et que vous demandiez au Conseil administratif de relancer – entre autres, je le dis bien – le Christmas Tree Festival.

Il faut dire aussi que les commerçants genevois, contrairement à ce qui se fait dans d'autres villes, ne jouent pas toujours le jeu. Au bout de la rue du Rhône, du côté de la Lloyd's Bank, cela fait cinquante-deux ans que nous voyons les mêmes illuminations! Honte à ces commerçants! En effet, certains d'entre eux, sans que je veuille les montrer du doigt, réalisent quand même de juteux bénéfices. M. le maire vous le dira: le Conseil administratif a dû lutter pour imposer le mobilier – chaises et tables – de la place du Molard; nous ne voulons plus de mobilier en plastique, mais les commerçants se sont opposés à nous sur ce point. Pourquoi cet exemple? Chaque fois qu'il s'agit de donner un peu plus pour le bien-être de la collectivité, pour améliorer l'esthétique de Genève, certains refusent et ne jouent pas le jeu que nous aimerions les voir jouer.

En ce qui concerne les illuminations, il faut aussi mentionner le problème des économies d'énergie, auquel j'ai été confronté lors du festival des arbres. Mais, là encore – je pourrai peut-être donner des explications plus détaillées aux commissions – nous parvenons actuellement, Madame Contat Hickel, à réaliser de telles économies d'énergie; le Christmas Tree Festival dépense bien moins, en énergie et en coût, que l'éclairage au plafond de cette salle du Conseil municipal – je m'étonne d'ailleurs que personne ne dénonce cela. L'illumination de bas en haut du séquoia des Bastions – qui est tout de même d'une hauteur considérable – lors

de l'édition 2001 du festival, pendant les mois de décembre et de janvier, a représenté un coût de 5 francs environ – autant dire pratiquement rien! En effet, les techniciens et les scientifiques qui se penchent sur ce genre d'illuminations et font des recherches, de même que les artistes, parviennent maintenant à nous proposer des techniques capables d'engranger l'énergie la journée et de la recracher la nuit, grâce à un système de captation solaire. Nous réalisons donc ainsi des économies d'énergie.

J'ai entendu M^{me} Ecuivillon, conseillère municipale lors de la dernière législature, me dire que mon festival des arbres – elle prétendait par là que je me l'étais approprié – dérangeait les chouettes et les hiboux dans les parcs lorsque nous illuminions certains arbres. C'est un peu anecdotique, certes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais tout cela vous montre qu'il faut beaucoup d'énergie humaine pour faire accepter certains projets dans cette ville! Nous ne perdons cependant pas espoir, M. le maire et moi, puisque nous nous sommes battus pour participer au grand réseau des villes en lumière appelé «Luci» que Lyon a institué. Grâce aux expériences des uns et des autres – je parle des responsables politiques de certaines villes européennes – nous sommes certains de pouvoir vous proposer à l'avenir des illuminations ou des animations – les deux vont souvent de pair – qui vous convaincront.

En outre, les mois de décembre et janvier correspondent à une période un peu courte. Dans mon département – je vous donnerai des informations prochainement – nous travaillons actuellement à un plan «lumières et illuminations» pour les parcs. La première expérience sera lancée cet été ou cet automne au Jardin anglais. Il s'agira d'installations fixes, car nous avons estimé, au sein de la présidence du département et de la direction du SEVE, qu'il était dommage que certains arbres ne soient pas illuminés toute l'année, non pas jusqu'à 4 h du matin mais jusqu'à minuit. Encore une fois, je rassure les écologistes: M. Yves Contassot, adjoint au maire de Paris chargé de l'environnement, qui est écologiste, pourra vous le confirmer, puisqu'il a mis en place des illuminations de ce genre à Paris avec l'accord de Bertrand Delanoë. Je vous garantis que nous pouvons vraiment, de nos jours, illuminer de grandes quantités d'arbres en réalisant des économies d'énergie importantes.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après tant de lumières célestes, voire divines, voici l'ombre portée par l'Alliance de gauche! Je tiens à dire que nous ne soutiendrons malheureusement pas cette motion, car elle s'inscrit dans un contexte de commercialisation sans nuance autour d'une fête traditionnelle qui devrait rester essentiellement familiale. La célébration de la société de consommation n'est pas vraiment notre tasse de thé. On nous dit que les commerçants font de moins en moins d'efforts pour la

décoration de nos rues, dont acte; mais ne comptez pas sur nous pour inciter ces derniers à décorer, illuminer, et donc gaspiller sans limites notre potentiel électrique au détriment du développement durable.

Il est d'ailleurs tout à fait extraordinaire que les motionnaires aient évoqué l'Agenda 21 dans la motion M-425. A leur place, je me serais bien gardé d'inscrire la célébration de la folie des achats de fin d'année dans ce contexte! Décidément, certains milieux économiques font flèche de tout bois. Vous comprendrez donc que, pour ces raisons, nous n'entrerons pas en matière dans une démarche qui demande à la Ville d'organiser des concours de décorations de Noël, tâche qui doit en toute logique rester l'apanage des commerçants des Rues-Basses ou de la rue du Rhône.

M. René Winet (R). Je n'aimerais pas laisser passer les propos de M. Tornare. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller administratif, de dire que les décorations de Noël dans les Rues-Basses, et surtout à la rue du Rhône, sont les mêmes chaque année. Néanmoins, je vous rappelle quand même qu'une décoration de cette envergure coûte énormément d'argent: c'est très cher! Il faut l'amortir! Je peux vous dire que cela pose un problème.

Il existe treize associations au centre-ville réunies au sein du Groupement des associations des Rues-Basses, qui sont en train de se regrouper pour essayer d'unifier la décoration de Noël dans ce périmètre. Mais actuellement déjà, chacune d'elles se donne la peine de décorer les rues en fin d'année. Il est vrai que cela n'est pas facile et que tous les commerçants ne jouent pas le jeu, Monsieur Tornare. Mais je vous rappelle le cas de la place du Molard: ce sont les commerçants qui ont demandé de la fermer à la circulation pour en faire une zone piétonne, alors que le Conseil administratif n'avait pas osé proposer cette solution! Il avait dit qu'il tolérerait les livraisons, mais les commerçants ont refusé, car ils ne voulaient plus qu'elles se fassent sur la place. C'est donc une véritable zone piétonne qui a été créée récemment, grâce à la collaboration entre le département de M. Ferrazino et les commerçants du lieu.

Je voudrais encore ajouter que M. Tornare a parfaitement raison de dire qu'il faut animer le centre-ville pendant les fêtes. Mais il est déjà bien animé, quand même! Je vous rappelle qu'un arbre de Noël est dressé chaque année sur la place du Molard par l'association Arbre de Noël Genève. Voilà déjà un effort des commerçants et des privés, qui remettent des cadeaux à 1000 enfants qui n'ont pas les moyens de fêter comme les autres, tout en animant la place du Molard en hiver.

Et il y a aussi la patinoire sur la place du Rhône, qui rappelle celle de New York, devant le Rockefeller Center! Cette animation n'est pas destinée seulement

à un certain public, mais à tous, de gauche et de droite, et tout le monde s'y amuse. Enfin, n'oubliez pas le marché de Noël organisé avec succès chaque année sur la place de la Fusterie! On peut aimer ou pas, mais c'est quand même une animation au centre-ville, et je crois qu'il ne faut pas l'ignorer.

Ce que je pourrais ajouter, c'est l'éventualité d'une concertation. En effet, les commerçants ont l'impression que les décorations d'arbres de Noël concernent la Ville, qui ne voudrait surtout pas collaborer avec eux. Je crois qu'il faut se réunir pour trouver ensemble un moyen d'améliorer les décorations de Noël dans le centre-ville.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Tornare et l'éclairer un peu sur les évolutions du calvinisme depuis 1536, époque à laquelle je n'étais évidemment pas née. Monsieur le conseiller administratif, si vous n'avez pas lu les livres dont vous parliez – je ne les ai peut-être pas lus intégralement non plus – je vous conseille tout de même de retenir un point que l'on peut résumer tout à fait simplement: le réformé protestant de tradition calviniste à Genève est en réforme permanente et il cherche à adapter la Réforme à l'histoire d'aujourd'hui.

Je vous rappelle également que l'exemple que j'ai cité et qui est pour moi la principale référence donnant son sens à cette motion est celui de Stockholm, ville protestante et socialiste, que je sache!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Elle est luthérienne, c'est différent!

M^{me} Florence Kraft-Babel. Oui, c'est vrai... Mais il faut dire que cette ville brille de feux qui ne sont pas clinquants, et il serait peut-être intéressant d'avoir des informations sur sa manière de donner un rayonnement paisible qui vient de tous, pour que les illuminations des commerçants ne contrarient pas celles des particuliers et que les unes et les autres se complètent en fonction des moyens de chacun.

Ensuite, j'aimerais faire un petit commentaire sur la réserve des Verts concernant l'économie d'énergie. Cet argument m'a fait un peu sourire, alors qu'ils n'ont pas réagi, en décembre 2003, lorsque l'île Rousseau a été éclairée. En outre, je rejoins tout à fait la remarque de M. Tornare, qui pense qu'ils devraient s'être mobilisés depuis longtemps contre les éblouissements provoqués par l'éclairage de cette salle du Conseil municipal.

Concernant le coût de la motion M-425, je relève que, en tout cas pour notre part, nous ne proposons pas d'ajouter à notre ville quoi que ce soit qui l'enrichisse d'autre chose que de l'imagination de ses habitants, comme je l'ai dit tout à l'heure. J'aimerais également dire au représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) qui vient de s'exprimer que j'espère qu'il a suivi le sens et l'évolution pris par notre motion au cours du débat d'aujourd'hui. Il est vrai que ses considérants étaient principalement axés sur l'attractivité et le côté commercial de Noël mais, en fait, en cours de réflexion, nous sommes arrivés – comme l'Alliance de gauche, en somme – à l'idée qu'il serait plus utile de se fixer sur un éclairage simple et modeste. Entre la débauche combattue par Calvin et l'austérité que nous vivons aujourd'hui, il y a peut-être encore une voie à trouver...

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ces déclarations venues de part et d'autre. Notre groupe soutiendra la motion M-425, ainsi que l'amendement socialiste. Concernant les remarques des Verts, nous faisons confiance au Conseil administratif pour trouver des mesures qui soient appliquées dans le respect de l'Agenda 21.

M^{me} Claudine Gachet (R). Je suis contente d'avoir entendu M. Tornare dire que nous aurons beaucoup d'animations et qu'il va illuminer davantage notre ville cette année. Je l'en remercie d'avance. Cela dit, la motion M-425 propose un concours, ce qui coûte probablement moins cher que de faire illuminer ou d'animer Genève. La formule du concours a l'avantage de s'inscrire parfaitement dans l'idée de la démocratie participative. Vous n'êtes pas sans savoir que l'isolement et le manque de solidarité contribuent à l'augmentation des coûts de la santé; la dépense ponctuelle d'énergie en watts sera largement compensée par les bienfaits que cette motion engendrera.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je voudrais juste dire que je suis consternée par ce que j'ai entendu tout à l'heure dans la bouche du représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Si l'on veut transformer cette ville en cimetière, allons-y, ne faisons que des choses tristes à pleurer! Quant à moi, je trouve que les arbres illuminés sont une touche poétique destinée à tout le monde et, que ce soit à Noël ou à un autre moment, je m'en contrefiche! Je ne suis personnellement pas croyante, et je critique la société de consommation; néanmoins, pouvoir de temps en temps se balader à Genève et voir des choses drôles, originales, amusantes et jolies dans le ciel, je trouve cela plutôt sympathique. Je pense

donc que certains devraient se prendre un peu moins au sérieux et être plus heureux quand il se passe des choses originales, voilà! Merci de votre action, Monsieur le conseiller administratif Tornare, et poursuivez sur cette voie!

M^{me} Renate Cornu (L). Je voudrais rassurer M. Tornare: il y a encore des sponsors, et ils sont nombreux! Certains ont même entendu notre souhait de faire illuminer le Grand Théâtre; pour ne pas les nommer, ce sont les Services industriels de Genève, qui ont été d'accord d'intervenir avec leurs propres ingénieurs éclairagistes et ils se sont même fait un plaisir de proposer un très beau projet permanent. Malheureusement, celui-ci n'a pas pu voir le jour, parce que les services de M. Ferrazino n'étaient pas d'accord.

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 47 oui contre 13 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser chaque année un concours «Genève, ville de lumière» regroupant trois catégories: les commerçants, les groupes et associations de quartier et les particuliers, en accord avec l'Agenda 21.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5.a) Motion de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Caroline Schum, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, MM. Olivier Norer, Alpha Dramé, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Roberto Brogгинi et Alain Marquet: «Pour des fontaines à eau écologiques» (M-426)¹;

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- des fontaines à boire sont installées dans divers locaux de l'administration municipale;
- le fait de pouvoir se désaltérer est positif;
- actuellement, l'eau est achetée par bonbonnes d'une vingtaine de litres;
- des transports par véhicules routiers sont nécessaires pour acheminer cette eau;
- l'eau des Services industriels de Genève est parfaitement potable et qu'elle peut être gazéifiée, tempérée ou refroidie par des installations simples,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les fontaines à boire de l'administration municipale et à les connecter sur le réseau d'eau potable des Services industriels de Genève.

5.b) Motion de M. Olivier Coste, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Suppression des fontaines d'eau en bonbonne dans l'administration municipale» (M-427)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est vivement recommandé par le corps médical de boire beaucoup d'eau;

¹ Annoncée, 4089.

² Annoncée, 4089.

Motions: fontaines à eau

- que l'on fait croire aux consommateurs(trices) que l'eau des Services industriels de Genève n'est pas bonne et qu'il est préférable de consommer des eaux minérales en bouteille ou en bonbonne;
- que la mode est d'installer de telles bonbonnes dans les bureaux et autres lieux publics;
- que le transport de ces eaux minérales occasionne des gaspillages d'énergie considérables;
- que la Ville de Lausanne a mis au point un modèle de distribution d'eau branchée sur le réseau communal, offrant ainsi un produit d'excellente qualité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des Services industriels de Genève pour qu'ils organisent une expérience similaire dans l'administration de la Ville de Genève et qu'ils lancent une campagne d'information publique pour inciter les consommateurs(trices) à boire de l'eau du robinet;
- supprimer les fontaines d'eau en bonbonne installées dans les locaux municipaux et à les remplacer par des distributeurs à robinet branchés sur le réseau.

Le président. Ces deux points étant liés, je donnerai successivement la parole aux auteurs de la motion M-426 et à ceux de la motion M-427. Je commence par la première.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je pense que nous ne pouvons pas aborder la motion M-426 sans parler de ce qu'est actuellement l'eau minérale. En réalisant quels bénéfices pouvaient être faits en vendant un bien essentiel à l'humanité, certains ont inventé l'eau dite minérale, une façon élégante de parler de l'eau en bouteille, à laquelle on attribue toutes les vertus: elle serait bonne pour la santé, voire même rendrait beau et heureux. Tels sont les messages du matraquage publicitaire.

Je crois qu'il est important de le dire ici: la plupart des eaux minérales ont une qualité bien inférieure à l'eau du robinet, en tout cas à Genève. La conséquence de cette situation est une absurdité écologique. En effet, comment justifier que la Suisse, château d'eau en Europe, importe des milliers, voire des millions de litres d'eau, la plupart par camions? Sans compter que, à cause de la guerre des marques – je vous donne un exemple – les mêmes camions transportent l'eau suisse en Italie et reviennent le lendemain en Suisse chargés d'eau italienne. Les Verts pensent que les pouvoirs publics ont un devoir d'exemple et d'information face à cette situation, et ils invitent donc le Conseil municipal à renvoyer au

Conseil administratif les deux motions M-426 et M-427, qui demandent justement une campagne d'information publique sur l'eau du robinet et le remplacement des bonbonnes d'eau de l'administration municipale par des distributeurs à robinet branchés sur le réseau.

Le président. Je donne la parole à un représentant du groupe socialiste pour la présentation de la motion M-427.

M. Roman Juon (S). Entre les Verts et nous, c'est une histoire d'eau! Il y avait une époque où nous nous affrontions au sujet du Fil du Rhône, mais aujourd'hui, nous le faisons à propos d'une eau quand même moins importante que celle du Rhône, à savoir l'eau des bonbonnes. Je ne vais pas revenir sur les propos tenus très justement par les Verts.

Je dois le dire très humblement, cette motion est inspirée de ce qui se fait en particulier à Lausanne. En effet, Lausanne est en avance sur Genève depuis pas mal d'années; il faudrait y réfléchir, Messieurs les conseillers administratifs! (*Les conseillers administratifs bavardent.*) Cela ne les intéresse pas, mais ce n'est pas grave... M. Brélaz, syndic de Lausanne, a mis au point un système de distribution d'eau du réseau normal dans l'administration, grâce auquel on peut régler la fraîcheur – c'est la seule différence avec l'eau du robinet.

Je ne sais pas s'il s'agit de publicité ou d'une habile contre-publicité, mais cela fait des années que l'on nous explique que l'eau des Services industriels de Genève distribuée au robinet n'est pas bonne, qu'elle n'a pas bon goût, et ceci, et cela... Il est vrai que, il y a une dizaine d'années, elle sentait un peu les algues à l'époque des premières canicules mais, aujourd'hui, cette eau est non seulement fraîche – parce qu'elle est prise au fond du lac et même refroidie en été – mais également d'excellente qualité. Si vous vous donnez la peine de la goûter et d'y croire, vous la trouverez très bonne. Tout le problème est là.

Ce qui nous intéressait le plus en proposant la motion M-427, c'est de renverser la vapeur et de faire comprendre aux citoyens que l'eau du robinet est potable – certains sont persuadés qu'elle ne l'est pas. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez certainement tous – en tout cas ceux qui doivent aller chez le médecin ou qui regardent les émissions spécialisées à la télévision – nous ne buvons pas assez; pour des raisons de santé, nous devons boire entre 2 et 3 litres d'eau par jour, sinon nos reins seront en mauvais état. N'est-ce pas, docteur Rielle? Nous devons boire de l'eau, mais pas nécessairement celle des bouteilles ou des bonbonnes – lesquelles, d'ailleurs, ne sont pas distribuées seulement dans l'administration ou les édifices publics, mais aussi

dans les magasins, les bureaux, les assurances. Il suffit d'ouvrir son robinet, d'y croire et de se donner la peine, simplement, de goûter cette eau avec un état d'esprit différent.

Au départ, les deux motions M-426 et M-427 n'étaient pas liées; leurs auteurs respectifs ont agi chacun de leur côté et les Verts nous ont précédés de dix minutes dans le dépôt de leur motion. Mais voilà, nous les traitons ensemble, et je crois que vous y serez tous intéressés. C'est le moment de revoir cette question de l'eau. Pour ma part, siégeant dans une instance cantonale au Palais de justice, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas encore de bonbonnes à cet endroit. Je sais que des demandes dans ce sens vont certainement arriver, parce qu'il y a toujours un peu de retard dans l'équipement de cet édifice dit de justice. Bref, l'eau en bonbonne n'est pas encore distribuée dans toute l'administration cantonale, mais on entend dire que ce sera bientôt le cas.

Mais il faut maintenant que cela cesse, même s'il ne va pas être facile de revenir en arrière, car on a beaucoup investi sur le plan commercial et publicitaire pour vanter les mérites de cette eau en bonbonne. Je crois que c'est le moment d'y réfléchir et d'inviter le Conseil administratif, par des interventions comme celles que demandent les motions M-426 et M-427, à revenir, dans les bureaux où ont été installées ces bonbonnes, à la situation antérieure et à améliorer le réseau de distribution de l'eau par le robinet, peut-être en installant un système de réfrigération pour ceux qui aimeraient la boire plus glacée parce que, paraît-il, elle est ainsi plus désaltérante.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque le bureau du Conseil municipal a souhaité lier ces deux motions, je remarque en préambule qu'il existe un léger paradoxe entre celles-ci. En effet, la motion M-426 demande que les fontaines à boire de l'administration municipale soient connectées sur le réseau potable, tandis que la motion M-427, quant à elle, est plus expéditive, puisqu'elle demande carrément de les supprimer. Il faudrait donc déjà, si ce n'est accorder les fontaines à eau, tout au moins accorder les violons!

Après cette observation préliminaire, je tiens également à souligner que certains partis de gauche ont une curieuse propension à s'intéresser aux problèmes de l'exécutif. Dans un premier temps, il y a un mois à peine, il s'agissait, presque en lieu et place du Conseil administratif, d'user d'un droit de préemption pour un projet non dénué d'importance, en tout cas au niveau budgétaire; aujourd'hui, on vise un peu plus bas: les fontaines à eau. Bien! Quand va-t-on s'intéresser à la couleur du papier-toilette que les collaborateurs de la Ville pourront utiliser? Sans

doute certains le voudront-ils vert... Cette situation est regrettable. Je crois, objectivement, que nous avons autre chose à faire.

En ce qui concerne les robinets, auxquels il conviendrait de connecter les fontaines à eau, selon la motion M-426, ils existent déjà dans l'ensemble de l'administration, et libre à celles et à ceux qui souhaitent boire de l'eau des Services industriels de le faire, mais que ce libre choix puisse encore exister! Je ne me souviens pas, pour ma part, que cette eau ait été condamnée de façon ou d'autre, et je ne l'ai jamais entendu dire.

Enfin, j'aborde un dernier point: celui du transport des eaux minérales, qui semble, pour les Verts, être un élément important de gaspillage d'énergie. Je suis intimement convaincu que celui-ci n'est pas à attribuer aux véhicules qui transportent des bouteilles d'eau, mais plutôt à d'autres domaines, ne serait-ce que les lumières qui illuminent nos débats de ce soir, comme le rappelait très justement tout à l'heure M. Tornare.

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail soutiendra les deux motions M-426 et M-427. En effet, je pense que cette manie de boire de l'eau en bouteille est tout à fait désagréable et contre-productive. On le voit en France, où je crois qu'entre 30 et 50% des gens boivent de l'eau en bouteille. Cela peut se comprendre dans certaines communes où l'eau est calcaire, mais tel n'est pas le cas à Genève, où l'eau des Services industriels est excellente au goût, pure et limpide. Si elle contient parfois un peu trop de chlore, ce qui arrive en été, par exemple, quand on est obligé de chlorer un peu plus, je vous donne une recette, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: laissez reposer cette eau dans une carafe, le chlore va s'évaporer et elle redeviendra excellente! Vous ferez exactement la même chose pour arroser vos plantes de balcon ou de terrasse, qui vous en seront reconnaissantes.

Concernant le transport de ces eaux en bouteille, j'ai questionné un jour un livreur, qui m'a appris que certaines bonbonnes viennent des Vosges par camion, certes de la France voisine, mais quand même pas tout à fait à côté de chez nous. Je vous laisse réfléchir à la stupidité de promener de l'eau de cette manière.

M. Pierre Maudet (R). Les motions M-426 et M-427 nous ont naturellement beaucoup interpellés, au groupe radical. Nous avons eu un long débat, dans le cadre de notre caucus, sur le sort que nous devons leur réserver, puisqu'il s'agit d'un sujet fondamental, l'eau, dont on parle généralement trop peu. Etant entendu que tout le monde, dans cette enceinte, est conscient de ce que soulignent ces deux motions – ou, à tout le moins, les invites qui les composent – révolutionnons

l'administration municipale! Celle-ci sera sans doute transportée d'enthousiasme à l'idée de savoir que le Conseil municipal aura voté ces motions et elle érigera en l'honneur de l'Alternative une belle fontaine en guise d'ex-voto, pour la remercier.

Sans vouloir nous noyer dans un verre d'eau, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous trouvons ces motions un peu ridicules. Dans leur droite ligne, on pourrait envisager, dans quelque temps – pourquoi pas? – une motion sur les ventilateurs sans pales ou sur les lampes qui ne sont pas munies de lucioles non dressées, pour respecter les critères de l'Agenda 21... C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas épiloguer longtemps là-dessus. Ce sujet étant fondamental, comme je vous l'ai dit en préambule, notre groupe laissera la liberté de vote à chacun de ses membres, et cela pour une raison simple: nous, radicaux, nous appliquons en Ville de Genève un slogan politique qui nous est cher, à plus forte raison depuis le mois de janvier dernier: «Coupons les robinets!» Par conséquent, je voterai pour ma part en faveur des deux motions M-426 et M-427.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous avons d'abord été étonnés de constater que, en matière d'eau, les Verts et le Parti socialiste n'étaient pas branchés sur le même réseau. Cependant, nous soutiendrons les deux motions M-426 et M-427, qui vont dans un sens parfaitement intelligent. Il y a longtemps que nous souhaitons voir disparaître de nos lieux de travail ces bonbonnes d'eau qui coûtent cher et qui n'offrent absolument pas une eau de qualité supérieure à celle, excellente, qui est distribuée par nos robinets privés et publics, comme cela vient d'être rappelé. Pour des raisons d'écologie et d'économie, nous voterons donc en faveur de ces deux motions.

M. Roberto Brogini (Ve). Décidément, à entendre le Parti libéral, on ne sait pas de quoi il faut traiter dans ce Conseil municipal! Je m'en étonne. Lorsque nous parlons de sujets internationaux, Genève étant une ville internationale, il paraît qu'il ne faut pas le faire, car ce sont des affaires qui ne nous regardent pas; et lorsque nous parlons de l'eau d'ici, il ne faut pas en parler non plus parce que ce sont des sujets trop locaux! Mais de quoi allons-nous finalement parler, dans ce parlement? Certainement de rien! Il ne faudrait parler de rien et laisser faire! Le Parti libéral dit souvent que, puisque le Conseil administratif n'a pas abordé tel ou tel sujet, nous ne devons pas intervenir; il n'y aurait donc que le Conseil administratif qui pourrait agir, si l'on en croit les libéraux. Cela m'effraie un peu de la part de certains qui siègent dans cette enceinte.

Non, l'eau est un sujet délicat, c'est quelque chose de fondamental. Il faut en parler! A ceux qui se montrent extrêmement soucieux de toutes les petites écono-

mies, je rappelle la récente campagne «eau qui goutte, eau qui coûte». Récemment, nous avons appris que les usines d'Evian voulaient transporter leur eau par camions et non plus par chemin de fer; il y aurait donc un camion toutes les deux minutes sur les routes au pied des Alpes. Ce sont là des sujets qui nous inquiètent, tout comme le transport par véhicules de l'eau distribuée dans les différents services de l'administration municipale: c'est autant de camions en plus dans notre cité, alors qu'il y a de l'eau acheminée par les conduites des Services industriels!

Nous demandons simplement un système d'approvisionnement en eau qui permette aux fonctionnaires et aux visiteurs des services de l'administration de boire, mais de l'eau déjà sur place ne nécessitant pas de transport. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous remercions de réserver un accueil favorable aux motions M-426 et M-427 et de les renvoyer au Conseil administratif. D'une part, cela permettra de réaliser des économies et, de l'autre, cela fera moins de pollution dans notre cité. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion M-426 est acceptée par 43 oui contre 15 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les fontaines à boire de l'administration municipale et à les connecter sur le réseau d'eau potable des Services industriels de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la motion M-427 est acceptée par 40 oui contre 23 non (5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des Services industriels de Genève pour qu'ils organisent une expérience similaire dans l'administration de la Ville de Genève et qu'ils lancent une campagne d'information publique pour inciter les consommateurs(trices) à boire de l'eau du robinet;

- supprimer les fontaines d'eau en bonbonne installées dans les locaux municipaux et à les remplacer par des distributeurs à robinet branchés sur le réseau.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de MM. Roberto Broggin, Pierre Maudet, Didier Bonny, M^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements» (M-428)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- toutes sortes de cartes existent, pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les usagers des transports publics, etc.;
- la Voirie procède depuis plusieurs années à des abaissements de trottoirs;
- lors de nouvelles réalisations, les mesures pour les déplacements des personnes handicapées sont intégrées dans les plans de réalisation;
- l'ensemble de la ville n'est pas encore praticable partout pour les personnes à mobilité réduite;
- lorsqu'une personne handicapée doit se déplacer hors de son parcours connu, il est souhaitable qu'elle puisse préparer son parcours afin de ne pas buter sur un obstacle physique;
- la Ville possède un site internet où ces données pourraient être consultées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser une carte de la ville de Genève qui prenne en compte les parcours praticables pour les personnes handicapées.

M. Roberto Broggin (Ve). Dans notre municipalité, il existe toutes sortes de cartes. Nous avons d'ailleurs récemment voté un nouveau crédit pour la carte piétons qui, je crois, a reçu un prix ou, du moins, une distinction, parce qu'elle incite les gens à se déplacer à pied dans notre cité. Nous avons également des

¹ Annoncée, 4089.

cartes pour cyclistes et, comme tout le monde le sait, de très nombreuses cartes pour automobilistes, ainsi que pour les usagers des transports publics. La motion M-428 demande l'établissement d'une carte facilitant les déplacements des personnes ayant un ou plusieurs handicaps – parfois, malheureusement, certains souffrent de différentes infirmités à la fois.

Depuis plusieurs années, notre Ville n'est pas insensible à cette question. Je citerai notamment les campagnes d'abaissement des trottoirs, même si ceux-ci ne sont pas encore satisfaisants, car ils restent trop élevés pour certaines catégories d'usagers, et notamment pour les personnes se déplaçant en chaise roulante. Mais ce point, je le sais, est étudié par les services de M. Ferrazino, et j'espère que nous arriverons à une solution beaucoup plus satisfaisante qu'actuellement.

Par cette motion, nous proposons donc ce qui se fait dans certaines villes, comme j'ai pu le constater sur le site internet de la Ville de Paris, c'est-à-dire l'établissement d'une carte pour faciliter les déplacements des personnes handicapées et sa mise à disposition sur l'internet, qui est maintenant assez répandu. Cela permettrait une consultation à domicile pour les personnes qui ont envie de suivre un parcours qui ne leur est pas familier pour se déplacer d'un point à l'autre de la ville. Je pense qu'il faudrait élaborer cette carte à partir des lieux les plus fréquentés par ces personnes, à savoir les bâtiments de l'administration, les musées, les hôpitaux ou la gare. Ainsi, les handicapés connaîtraient le parcours le plus adéquat pour eux. Il est tout à fait possible pour l'administration de se pencher sur cette question, afin que nous disposions d'une carte à cet effet.

En pianotant sur le site internet de la Ville de Genève, j'ai découvert qu'il y avait de très nombreux liens, notamment sur la page du Service du domaine public et des agents de ville, qui propose de très nombreuses cartes pour savoir où promener son chien à Genève! Sur la rive gauche, il y a des promenades du bois de la Bâtie aux falaises, ou du plateau de Champel au parc Bertrand; sur la rive droite, je citerai la promenade allant des Crêts à la route des Franchises, par exemple. L'utilisateur peut ainsi imprimer une carte où il distingue les parcours adéquats pour les amis des bêtes. Hélas! il n'existe pas de carte équivalente pour les handicapés. Ce n'est pas que j'aie quoi que ce soit contre les amis des bêtes – surtout quand ils ramassent leurs crottes, ce qui n'est pas toujours le cas – mais j'aimerais que nous fassions le même effort pour les personnes souffrant d'un handicap et qui ont un réel besoin d'un tel outil.

C'est pour cela que nous avons déposé la motion M-428, qui demande l'établissement d'une carte facilitant les trajets des personnes handicapées. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, afin que nous puissions bien l'étudier et recevoir les explications idoines, je vous propose de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vous remercie du bon accueil que vous lui accorderez.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Etant donné notre souci à tous de faciliter les déplacements de nos concitoyens, il paraît évident qu'il faut aider également les personnes handicapées à prévoir leur parcours. Toutefois, un projet qui coule de source comme celui-là n'a toujours pas été mis sur pied, même si de plus en plus de mesures sont prises en faveur des citoyens à mobilité réduite; aussi faudrait-il combler ce manque au plus vite. La motion M-428, qui préconise la création d'une carte destinée aux personnes à mobilité réduite, contribuerait à une meilleure sécurité des citoyens concernés qui, bien souvent, ne sont pas très rassurés à l'idée de s'engager dans un nouvel itinéraire, préférant suivre des chemins connus. Il serait agréable, pour ces personnes, de pouvoir se déplacer plus aisément vers un but donné, sans devoir parfois y renoncer par crainte de ne pouvoir s'y rendre commodément.

Une multitude de cartes ont été prévues pour différents usagers de la route: piétons, cyclistes, automobilistes. Toutes ces initiatives se sont avérées utiles et profitables, et nous nous en félicitons. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, pourquoi ne pas ajouter à cette liste une carte à l'intention des personnes à mobilité réduite? Les coûts de réalisation d'un tel projet, qui est d'ailleurs nécessaire, ne semblent pas démesurés. Nous vous invitons donc, nous, les motionnaires, mais également notre groupe, à accepter la motion M-428 pour les motifs qui vous ont été présentés.

Préconsultation

M. Georges Queloz (L). Nous saluons cette motion, et le groupe libéral la votera. Nous déplorons seulement d'être obligés de déposer une motion pour répondre à ce genre de préoccupations et de besoins. Chaque fois que nous votons des crédits pour des aménagements, une ligne budgétaire est ouverte pour leur réalisation. J'invite donc le Conseil administratif à répondre au vœu de la motion M-428 en se servant de ce que nous votons dans tous les cas où des travaux sont prévus.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste soutiendra la motion M-428 dont, comme les Verts, il demande le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette motion va dans le sens de l'augmentation de l'autonomie des personnes handicapées, et elle leur permettra d'être véritablement acteurs de leur vie.

J'aimerais ici souligner deux points. Premièrement, il existe déjà aujourd'hui, à Genève, un catalogue des bâtiments accessibles aux personnes handicapées, édité par l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Ce document

mentionne tous les restaurants, les salles de spectacle, les salles de cinéma accessibles aux personnes handicapées, ainsi que les administrations. Ce travail a été réalisé grâce à une collaboration entre Pro Infirmis, l'association HAU et la Ville de Genève, puisque des fonctionnaires municipaux sont membres d'une commission recensant tous les points négatifs pour les personnes handicapées en ville.

Le deuxième point que je tenais à souligner est l'excellente politique menée par le département de M. Ferrazino depuis un mois et demi pour l'abaissement des trottoirs. Actuellement, on voit à tous les coins de rue des chantiers pour l'abaissement des trottoirs.

M. Christian Ferrazino, maire. Je remercie M. Fazio de ses propos. Il est vrai, comme il l'a dit, que nous avons des contacts réguliers avec les associations qu'il a mentionnées. Contrairement à ce que pourrait penser M. Queloz, nous n'avons pas attendu d'être saisis d'une motion pour commencer à réfléchir au problème du déplacement des handicapés. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir ce qui se passe en ville de Genève et constater que cela fait des mois, voire des années, que nous avons pris en main ce dossier. Et nous ne l'avons pas fait en nous contentant de nous dire qu'il serait bon de faire ceci ou cela, mais nous avons contacté les intéressés en leur demandant d'exprimer plus clairement leurs besoins.

Je saisis l'occasion de rendre hommage au professeur Rossier, président de l'association HAU, que je rencontre une ou deux fois par an. Je l'ai vu tout récemment, il y a quelques semaines, puisque cette association m'a demandé de participer à son assemblée générale, ce que j'ai volontiers accepté. J'ai pu ainsi faire le point sur ce que nous avons réalisé et sur ce qui était demandé par les représentants des personnes à mobilité réduite. Cela m'a permis aussi de rappeler que nous avons procédé à ce jour à 4100 abaissements de trottoirs et que nous avons encore au programme plus de 1000 abaissements demandés par l'association en question. Nous poursuivons donc ce travail.

A sa demande également, comme vous le savez, nous avons procédé au rehaussement des arrêts de trams, lesquels n'étaient pas adaptés à la hauteur des véhicules. On m'a longtemps dit qu'il fallait adapter ces derniers à nos trottoirs, alors que d'autres estimaient, à l'inverse, qu'il fallait adapter nos trottoirs aux véhicules roulants, enfin, bref... on n'en sortait pas! Nous avons finalement pris la décision, pour toutes les extensions du réseau, de rehausser les arrêts de trams à 25 centimètres, ce que nous avons fait, comme vous avez pu le constater, sur l'extension Cornavin-place des Nations, et ce que nous sommes en train de faire aux Acacias, en attendant d'agir de même à la Servette, avec la future ligne de

tram en direction de Meyrin et du CERN. Nous avons déjà réalisé cette expérience pour l'arrêt de l'Amandolier et celui de Rive. C'est dire que nous intégrons ces demandes dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de nos rues.

En ce qui concerne l'intérieur des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) dont il a été question tout à l'heure, chaque fois que des locataires le demandent, nous essayons de voir comment répondre à leur attente pour rendre leur immeuble accessible à tout un chacun, et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Il suffit souvent de mesures très simples, d'ailleurs, comme l'installation d'une rampe. Nous faisons de même pour tous les bâtiments culturels, et mon collègue Patrice Mugny s'est fixé pour cet été – nous y sommes donc bientôt – l'objectif de recenser l'ensemble de ces édifices et d'étudier les mesures à prendre pour les rendre accessibles à tous.

Vous avez sans doute remarqué que nous avons dernièrement mis en place un ascenseur pour les personnes handicapées au Grand Théâtre, dossier sur lequel nous travaillions depuis très longtemps. (*Remarque de M. Maudet.*) Quant aux problèmes d'esthétique, vous savez, Monsieur Maudet, qu'en matière d'aménagement et de construction, ce sera toujours une question de goûts et de couleurs, et c'est parfaitement normal. Ce que nous avons voulu faire, c'est répondre à une attente bien légitime des personnes souhaitant accéder en fauteuil roulant au Grand Théâtre sans devoir être portées sur le parvis, avec tous ces escaliers que vous connaissez bien. Nous sommes contents d'avoir procédé à cette installation, ainsi que d'avoir posé plus de 1200 vibreurs tactiles sur les passages pour piétons, afin de permettre aux personnes malvoyantes de savoir si le feu est vert ou rouge.

C'est dire que nous intervenons régulièrement dans ce sens. D'ailleurs, il existe déjà une carte répertoriant ces diverses installations. Les milieux intéressés ne nous ont jamais demandé de la publier, mais nous la mettrons volontiers sur l'internet, puisqu'elle existe déjà. Voilà qui vous montre la multitude d'interventions à notre actif, comme le rappelait M. Fazio. Je dois cependant signaler que cette carte devra être mise à jour, non pas quotidiennement, mais en tout cas trimestriellement, car elle évolue sans cesse, vous l'avez bien compris, vu le nombre d'interventions de la Ville de Genève en la matière. Nous ne pouvons donc qu'accueillir favorablement la motion M-428, qui reflète les efforts de la Ville pour répondre aux demandes bien légitimes, je le répète, des personnes handicapées.

M. Alain Fischer (R). Après cette vision idyllique exposée par le magistrat, permettez-moi de vous rappeler certains points. Lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant le plan piétons, sujet qui a épuisé plusieurs présidents, nous avons demandé l'audition des personnes à

mobilité réduite, et tout spécialement des représentants du Club en fauteuil roulant de Genève. A notre grande surprise, ces derniers ont découvert le plan piétons le jour où nous l'avons déplié en commission! Les services municipaux ne leur avaient jamais demandé de conseils, alors qu'ils s'étaient eux-mêmes proposé de sillonner la ville afin d'y recenser les points négatifs pour les handicapés. A ce jour, renseignement pris auprès dudit club, la Ville ne lui a toujours pas fait signe pour que ces personnes puissent donner des conseils. Elles sont pourtant les premières intéressées, puisque leur mobilité est réduite.

Pour ce qui est de l'accès aux divers bâtiments, des normes existent et j'espère qu'elles sont respectées, même si cela paraît parfois difficile, étant donné qu'au sein de commissions comme la Commission cantonales des monuments, de la nature et des sites, certains de leurs membres – qui ne sont pas de notre bord – mettent des bâtons dans les roues des handicapés; mais cela, c'est de la cuisine interne.

Le groupe radical avait tout simplement demandé que la place du Molard soit aménagée pour les personnes à mobilité réduite, aveugles ou souffrant de certaines impotences. Or, nous pouvons constater que cette place est aujourd'hui recouverte de magnifiques pavés, mais qu'aucun cheminement piétonnier pour les personnes malvoyantes ou non voyantes n'y est signalé. Monsieur le maire, je vous défie de marcher un jour avec une canne blanche sur une zone entièrement pavée; si vous essayez, vous verrez, à votre grande stupeur, que vous trébucherez.

Alors, après les paroles idylliques de notre magistrat, remettons l'église au milieu du village. Avant de vous vanter, Monsieur Ferrazino, organisez une réelle concertation avec les personnes intéressées et n'essayez pas de mettre leurs initiatives à votre actif! (*Exclamations.*)

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

7. Motion de M^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Caroline Schum et Anne Moratti Jung: «La fonction publique en un clin d'œil» (M-429)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant, notamment:

- la modification de l'article 5 du statut du personnel (accès à la fonction publique à toute personne, indépendamment de la nationalité) proposée et acceptée par le Conseil municipal;
- la motion M-207, «Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville», acceptée par le parlement municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir un document de synthèse relatif à la fonction publique municipale qui indiquera, notamment, les répartitions hommes/femmes, Suisses/étrangers, personnes valides/non valides. Ce rapport mettra en corrélation les divers pourcentages, avec la fonction exercée (par département et service), et fera mention des charges de travail (temps partiel ou temps plein).

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Pour rappel, la motion M-429 demande que soit fourni au Conseil municipal un document de synthèse indiquant les répartitions hommes-femmes, Suisses-étrangers, personnes valides-non valides au sein de la fonction publique. Cela permettra aux conseillères et aux conseillers municipaux de constater les effets de la modification de l'article 5 du statut du personnel, voté au mois de novembre 2001 par le Conseil municipal, concernant l'accès à la fonction publique de toute personne, indépendamment de sa nationalité, ainsi que ceux de la motion M-207 sur l'intégration des personnes handicapées en Ville. Comme vous pouvez le constater, aux effets de cet article et de cette motion viennent s'ajouter ceux de la loi sur l'égalité entre hommes et femmes, bien antérieure.

Nous avons signé cette motion M-429, même si nous n'en sommes pas vraiment à l'origine, car nous la soutenons. Dans les grandes lignes, je suis d'accord avec la demande qui y est formulée. Cependant, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et moi-même, nous émettons quelques réserves quant à la pertinence de mêler la problématique de l'égalité hommes-femmes à celle, plus large, des discriminations dont pourraient être victimes les personnes invalides

¹ Annoncée, 4090.

ou de nationalité étrangère pour leur accès à la fonction publique. Il est clair que parvenir à une répartition égale d'hommes et de femmes à tous les niveaux hiérarchiques de la fonction publique est une tâche de loin moins complexe que celle d'une juste intégration des personnes handicapées. Nous aimerions donc souligner avec insistance le fait que la problématique de l'égalité hommes-femmes ne s'inscrit pas dans celle de l'intégration des minorités, puisque – faut-il encore le rappeler? – les femmes ne constituent pas un groupe minoritaire. Toutes les questions liées à cette problématique doivent donc être traitées séparément.

Pour nous, cependant, le document demandé dans la motion M-429 garde toute sa pertinence, pourvu qu'il soit lu et interprété avec les réserves et les distinctions que nous venons de préciser.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). M^{me} Thiévent a raison: les femmes ne constituent pas une minorité. Pourtant, lorsque je m'adresse au Conseil administratif, ô surprise! je m'aperçois que, si elles ne sont pas une minorité, elles sont tout simplement inexistantes! C'est pour cela qu'il nous semblait important de faire un peu le point de la situation, pour voir ce qu'il en est actuellement dans la fonction publique, après quelques années de gouvernement de gauche. Nous pouvons espérer que les choses bougent un peu. Néanmoins, nous avons pu remarquer, parfois, que les postes mis au concours et annoncés dans les journaux étaient plutôt des emplois à plein temps qu'à temps partiel, et nous savons en outre que, pour l'instant, les hauts fonctionnaires restent en majorité des hommes. Nous aimerions donc savoir si cela bouge, si le partage du temps de travail tel qu'il est indiqué dans les différents programmes de l'Alternative est devenu aujourd'hui une réalité ou pas. Enfin, nous nous posons un certain nombre de questions concernant les engagements et la manière de considérer le travail dans l'Alternative, maintenant et pour ces prochaines années.

Nous invitons donc le Conseil administratif à se poser également ces questions et même, peut-être, à faire des propositions ou à mettre en avant des changements opérés ces dernières années.

Préconsultation

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous avons pris connaissance de la motion M-429 avec beaucoup d'intérêt. Nous la soutiendrons, pas tant parce que nous y voyons la concrétisation d'un combat pour l'égalité entre hommes et femmes – je pense que nous le vivons au quotidien – mai simplement pour les considérants qui y sont mentionnés.

Nous souhaitons toutefois y ajouter une dimension. En effet, ce que la motion demande, c'est une cartographie de la fonction publique avec un certain nombre d'éléments qui nous intéressent. Dans la perspective du travail que sa réalisation demandera à l'administration, nous trouverions également nécessaire d'y ajouter une information dont nous avons assez souvent parlé à la commission des finances, ces derniers temps: il s'agit du nombre de places d'apprenties et d'apprentis fournies par la fonction publique. Concernant ce document de synthèse, nous vous proposons donc l'amendement suivant, qui viendrait s'ajouter à la fin de l'invite et serait libellé de la manière suivante:

Projet d'amendement

«...Il (*le rapport*) indiquera également, par services de l'administration, le nombre d'apprenties et d'apprentis engagés par la Ville de Genève.»

M^{me} Caroline Schum (Ve). Le groupe des Verts soutiendra également la motion M-429. En effet, comme cela a été dit, elle demande au Conseil administratif un bilan de la gestion de la diversité au sein de l'administration de la Ville de Genève. Vous le savez, les Verts sont très attachés à toutes les questions de diversité, qu'elle soit culturelle ou de genre, ainsi qu'à la biodiversité. Cette conviction n'est pas uniquement idéologique, je vous rassure, mais elle s'appuie également sur un nombre de plus en plus élevé d'études menées dans les entreprises – cela devrait intéresser nos collègues des bancs de droite – qui montrent toutes l'impact positif de la diversité et des politiques de non-discrimination sur les performances des entreprises. L'administration publique n'est bien sûr pas une entreprise, mais nous pouvons nous attendre à ce qu'une plus grande représentativité de la population en son sein apporte de meilleures réponses aux préoccupations des habitants de notre ville.

Il s'agit donc bien, par la motion M-429, de favoriser la mixité en demandant un bilan de la situation dans l'administration, une mixité qui sera d'autant plus enrichissante qu'elle contribuera à confronter et à mettre en commun différents points de vue, différentes approches de la vie. Comme je l'ai déjà dit, elle permettra à l'administration d'être plus proche de la population. Pour mener à bien une politique de la diversité, nous avons besoin d'indicateurs, et c'est précisément ce que cette motion demande. Nous pourrions d'ailleurs souhaiter qu'un tel rapport soit régulièrement fourni au Conseil municipal, par exemple à la commission sociale et de la jeunesse, à un rythme annuel.

Nous soutiendrons l'amendement qui vient d'être proposé, car il va également dans le sens d'une meilleure diversité concernant la formation des per-

sonnes travaillant au sein de l'administration. Je souhaiterais encore rappeler ici que la diversité fait partie intégrante de toute politique de développement durable et que, dans le cadre d'Agenda 21 de la Ville de Genève, l'un des objectifs poursuivis est d'avoir une administration exemplaire. Cette motion M-429 va dans ce sens et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la soutenir et à la renvoyer directement au Conseil administratif.

Le président. Nous reprendrons le débat sur cet objet à la séance de 20 h 30.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6262
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6263
3. Questions orales	6264
4. Motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Florence Kraft-Babel, Hélène Ecuyer, Marguerite Contat Hickel, Nicole Bobillier, MM. Guy Mettan et Pierre Maudet: «Et si on faisait de Genève une ville attrayante à Noël!» (M-425)	6276
5.a) Motion de M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Caroline Schum, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, MM. Olivier Norer, Alpha Dramé, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Roberto Brogginì et Alain Marquet: «Pour des fontaines à eau écologiques» (M-426)	6290
b) Motion de M. Olivier Coste, M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M ^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M ^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Suppression des fontaines d'eau en bonbonne dans l'administration municipale» (M-427)	6290
6. Motion de MM. Roberto Brogginì, Pierre Maudet, Didier Bonny, M ^{mes} Vera Figurek, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements» (M-428)	6297
7. Motion de M ^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Caroline Schum et Anne Moratti Jung: «La fonction publique en un clin d'œil» (M-429)	6303
8. Propositions des conseillers municipaux	6306

9. Interpellations	6306
10. Questions écrites	6306

La mémorialiste:
Marguerite Conus